



Code de Transparence

Octobre 2024

PREAMBULE

Déclaration d'engagement

Disclaimer : L'intégralité du Code de Transparence décrit dans ce document ne concerne que le périmètre des OPC de la marque « Echiquier » de La Financière de l'Echiquier (LFDE), lancés et commercialisés avant le 31 mars 2024.

A partir du 1^{er} avril 2024, compte tenu de l'absorption de Tocqueville Finance (TFSA) par LFDE, la classification historique des OPC en Investissement à Impact, Convictions Durables et Intégration ESG de LFDE n'intègre pas encore les OPC gérés jusque-là par TFSA. Des travaux de convergence concernant les processus d'investissement responsable sont en cours et devraient aboutir dans les prochains mois.

Pour plus d'informations sur le sujet, veuillez-vous adresser à notre équipe service clients : client_service@lfde.com.

La Financière de l'Echiquier est acteur de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2007. L'ISR est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion des Organismes de Placement Collectifs (OPC) suivants :

- Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
- Echiquier Alpha Major SRI
- Echiquier ARTY SRI
- Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe
- Echiquier Credit SRI Europe
- Echiquier Health Impact For All
- Echiquier High Yield SRI Europe
- Echiquier Impact et Solidaire
- Echiquier Major SRI Growth Europe
- Echiquier Positive Impact Europe
- Echiquier Short Term Credit SRI

Ces OPC ont obtenu le label ISR de l'Etat Français en conformité avec la mise à jour du cahier des charges du 23/10/2020.

En outre, l'ensemble des autres OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier est soumis à une démarche d'Intégration ESG.

Nous sommes adhérents au Code de Transparence depuis 2011 et nous nous félicitons de la mise en place de ce code. Il fait l'objet d'une mise à jour *a minima* annuelle.

Notre réponse complète au Code de Transparence peut être consultée ci-dessous et est accessible librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

Conformité avec le Code de Transparence

La Financière de l'Echiquier s'engage à être transparente. Nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'État où nous opérons. Nous sommes également favorables à une transparence accrue en matière de risques financiers liés au climat et soutenons ainsi la TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*).

L'ensemble des OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier, respecte, en fonction de leur profil, l'ensemble des recommandations de ce code.

Les OPC gérés selon des stratégies quantitatives et macro-économiques, ainsi que les fonds de fonds ne sont pas concernés. Ils représentent environ **4,3%** de nos encours au **31/12/2023**.

Données au 31/12/2023

Mise à jour : Octobre 2024

SOMMAIRE

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE
2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION
3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE
4. PROCESSUS DE GESTION
5. CONTROLES ESG
6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR CE CODE DE TRANSPARENCE

L'ensemble des documents relatifs aux OPC cités ci-dessous est disponible publiquement, en sélectionnant l'OPC souhaité sur la page « [Fonds](#) » de notre site internet et en se rendant dans la section « Documents à télécharger – Investissement Responsable ».

Les exclusions sectorielles appliquées à chacun de ces OPC sont détaillées au paragraphe 4.1 de ce Code de Transparence ainsi que dans une [Politique d'exclusion](#) dédiée disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

Les OPC présentés ci-dessous sont répartis en trois catégories : **Investissement à Impact**, **Convictions Durables** et **Intégration ESG**. Ces catégories correspondent à des degrés plus ou moins élevés d'intégration des critères ESG dans la gestion des OPC - avec en tête l'Investissement à Impact - qui seront détaillées tout au long de ce rapport.

L'ensemble de nos OPC Investissement à Impact et Convictions Durables est a minima détenteur du label ISR de l'Etat Français.

INVESTISSEMENT A IMPACT			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2023	Labels
ECHIQUIER CLIMATE & BIODIVERSITY IMPACT EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	99 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER IMPACT ET SOLIDAIRE			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	1,5 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label Finansol
ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	462 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG *** <input checked="" type="checkbox"/> Label Towards Sustainability
ECHIQUIER HEALTH IMPACT FOR ALL			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	14 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
OPC DEDIES ET MANDATS "IMPACT" (3)			
<input checked="" type="checkbox"/> Thématique ISR <input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	77 M€	

CONVICTIONS DURABLES			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2023	Labels
ECHIQUIER AGENOR EURO SRI MID CAP			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro	324 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE *			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs des pays de l'UE	1 542 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG ** <input checked="" type="checkbox"/> Label Towards Sustainability
ECHIQUIER ALPHA MAJOR SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	97 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER ARTY SRI *			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE et internationales <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	747 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER CREDIT SRI EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances	130 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER HIGH YIELD SRI EUROPE			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	68 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE *			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions grandes capitalisations des pays de l'UE	1 244 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR <input checked="" type="checkbox"/> Label FNG *** <input checked="" type="checkbox"/> Label Towards Sustainability
ECHIQUIER SHORT TERM CREDIT SRI			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	130 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR
OPC DEDIES ET MANDATS « CONVICTIONS DURABLES » (6)			
<input checked="" type="checkbox"/> Best in universe <input checked="" type="checkbox"/> Best effort <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs de pays de la zone euro <input checked="" type="checkbox"/> Actions petites et moyennes valeurs des pays de l'UE	338 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR (2)

INTEGRATION ESG			
Stratégie dominante et complémentaires	Classe d'actifs principale	Encours en million d'euros au 31/12/2023	Labels
ECHIQUIER AGRESSOR			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions toutes capitalisations des pays de l'UE	372 M€	
ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	802 M€	
ECHIQUIER CREDIT TARGET INCOME 2027			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	11 M€	
ECHIQUIER ENTREPRENEURS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites valeurs des pays de l'UE	343 M€	
ECHIQUIER EXCELSIOR			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions petites valeurs des pays de l'UE	74 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label Relance
ECHIQUIER GO LOCAL			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	5 M€	
ECHIQUIER HYBRID FONDS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	67 M€	
ECHIQUIER LUXURY			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	24 M€	
ECHIQUIER MF OBLIG 2024			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro	87 M€	
ECHIQUIER PATRIMOINE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions des pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux	128 M€	
ECHIQUIER ROBOTICS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	12 M€	
ECHIQUIER SPACE			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	61 M€	
ECHIQUIER USA			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	16 M€	
ECHIQUIER VALUE EURO			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro	440 M€	

ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH *			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	1 036 M€	
ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	<input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales	207 M€	
OPC DEDIES ET MANDATS « INTEGRATION ESG » (12)			
<input checked="" type="checkbox"/> Intégration ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusion	Toutes classes d'actifs	1 095 M€	<input checked="" type="checkbox"/> Label Relance (3)

Pour les OPC marqués d'une « * », les encours présentés au 31/12/2023 sont ceux de la stratégie, i.e. les compartiments de SICAV françaises et luxembourgeoises.

Pour chaque stratégie, l'ensemble des compartiments ne font systématiquement pas l'objet d'une labellisation. A ce titre, bien que la gestion des compartiments concernés des SICAV françaises et luxembourgeoises soit identique :

- Seuls les compartiments des SICAV luxembourgeoises Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Major SRI Growth Europe ont candidaté et obtenu les labels FNG et Towards Sustainability.
- A l'inverse, seuls les compartiments des SICAV françaises Echiquier Agenor SRI SRI Mid Cap Europe et Echiquier Major SRI Growth Europe ont candidaté et obtenu le label ISR de l'Etat Français.

2. DONNEES GENERALES SUR LA SOCIETE DE GESTION

2.1. Nom de la société de gestion en charge des OPC auxquels s'applique ce Code

La Financière de l'Echiquier
53 avenue d'Iéna
75 116 PARIS
<http://www.lfde.com/>





2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Historique de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Depuis la création de La Financière de l'Echiquier en 1991, une attention particulière est portée à l'analyse de la gouvernance des entreprises. Débutée en 2007, la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier s'inscrit dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE). Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de rencontres et d'échanges avec elles, en particulier sur les aspects de gouvernance.

L'ensemble des informations et de la documentation relative à l'Investissement Responsable à La Financière de l'Echiquier est disponible sur notre site internet, dans la section « [Investissement Responsable](#) ». Les frises chronologiques ci-dessous retracent les principaux événements marquants ayant jalonné plus de quinze années d'engagement de La Financière de l'Echiquier dans le domaine de l'investissement responsable.

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : UN ENGAGEMENT HISTORIQUE

2007 <ul style="list-style-type: none"> Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire * 	2010 <ul style="list-style-type: none"> Lancement de deux fonds ISR laboratoires Obtention d'un premier mandat ISR pour une mutuelle d'assurance 	2012 <ul style="list-style-type: none"> Obtention d'un mandat ISR pour le Fonds de Réserve pour les Retraites 	2016 <ul style="list-style-type: none"> Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe obtiennent le Label ISR de l'Etat Français 	2018 <ul style="list-style-type: none"> Intégration ESG au sein de toute notre gamme Mise en place d'un Comité éthique 	2020 <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 3 fonds supplémentaires Lancement de notre 2ème fonds à impact sur le climat et la biodiversité Création du Podcast « Un pied devant l'autre » Adhésion au Finance for Biodiversity Pledge 	2022 <ul style="list-style-type: none"> Lancement de notre 4e fonds à impact dédié à l'accès la santé. Lancement du programme de formation au changement climatique : L'Ecole du Climat by LFDE Publication de notre 1er Rapport Climat et Biodiversité (incluant notre réponse à l'article 29 LEC)
INVESTISSEMENT RESPONSABLE by LFDE Une attention particulière portée à la GOVERNANCE depuis 1991						
2008 <ul style="list-style-type: none"> Signature de Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU 	2011 <ul style="list-style-type: none"> Echiquier Major SRI Growth Europe obtient le Label ISR de Novethic pour la première fois 	2013 <ul style="list-style-type: none"> Lancement de notre démarche d'Engagement Actionnarial 	2017 <ul style="list-style-type: none"> Adoption des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe  <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'équipe ISR 	2019 <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 4 fonds supplémentaires Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Positive Impact Europe obtiennent le Label Allemand « FNG ★★★ » et le Label Belge « Towards Sustainability » Lancement du programme de formation à l'ISR : L'Ecole de l'ISR by LFDE 	2021 <ul style="list-style-type: none"> Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour 3 fonds supplémentaires Lancement de notre 1er fonds à impact solidaire labellisé Finansol Publication de la Stratégie Climat et Biodiversité et de la Politique Charbon de La Financière de l'Echiquier Publication de notre Doctrine d'Impact 	

LFDE INVESTISSEUR RESPONSABLE : ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

2023

- Lancement de notre plateforme ESG Connect (outil de gestion de données extra-financières)
 - Obtention du Label ISR de l'Etat Français pour un fonds supplémentaire Echiquier Short Term Credit SRI
 - Publication de notre 2ème Rapport Climat et Biodiversité (incluant notre réponse à l'article 29 LEC)
 - Organisation de la 3e édition des Rencontres du Climat et de la Biodiversité
 - Lancement du podcast sur la biodiversité « Sursauts »
 - Participation à l'initiative d'engagement collaboratif « ADVANCE » des PRI pour les Droits Humains et les enjeux sociaux
 - Obtention de la certification « ESG Investing » du CFA UK par de nouveaux collaborateurs, soit désormais près d'une vingtaine de collaborateurs LFDE formés
 - Obtention de la certification « AMF Finance durable » par de nouveaux collaborateurs de collaborateurs LFDE, soit désormais près d'une quarantaine de collaborateurs LFDE formés
 - Lancement de la « Fresque du Climat » à destination des collaborateurs LFDE. Plus de 80 collaborateurs y ont participé, lors d'une dizaine de sessions dédiées.
- 
- 
- 
- 

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES

ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES 2024

- Consolidation de notre démarche finance durable dans le cadre du rapprochement avec LBP AM
- Accélération de nos travaux d'engagement auprès des entreprises
- Poursuite de nos actions visant à sensibiliser et éduquer équipes de gestion, clients, et entreprises en portefeuille aux enjeux ESG

Principes de la démarche d'investisseur responsable de La Financière de l'Echiquier :

Pour La Financière de l'Echiquier, être un investisseur responsable c'est : « Rechercher la performance en investissant dans les entreprises où la bonne gouvernance et l'excellence managériale insufflent des initiatives sociales et environnementales, créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes ».

La Financière de l'Echiquier exerce son rôle d'investisseur responsable de trois façons :

- **Intégration ESG : Un socle de responsabilité commun pour la gestion**

Notre politique d'Intégration ESG - qui consiste à prendre en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance - concerne l'intégralité des OPC gérés activement par La Financière de l'Echiquier. Ce socle de responsabilité commun vise à rapprocher progressivement les pratiques de l'ensemble de l'équipe de gestion de celles mises en œuvre dans le cadre des OPC labellisés ISR. L'analyse des critères de durabilité, et en particulier de la gouvernance, nous permet d'identifier les meilleures pratiques ESG et de mieux apprécier les risques auxquels les entreprises font face. Les grands principes de cette approche sont les suivants :

- **Exclusions** : Plusieurs secteurs sont exclus de toute la gestion : le tabac, les armements controversés, le charbon thermique, les jeux d'argent, les pays non-coopératifs fiscalement, ainsi que plusieurs exclusions sur le thème de la biodiversité (empreinte biodiversité, déforestation, pesticides). De plus, nous appliquons la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM qui exclut les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations particulièrement graves des normes éthiques fondamentales.
- **Analyse ESG** : Notation ESG d'au moins 90% des valeurs en portefeuille avec une attention particulière portée en interne à la gouvernance des entreprises et l'appui de MSCI ESG Research sur l'environnement et le social. Une note ESG minimale de 4,0/10 est nécessaire pour intégrer les OPC gérés en Intégration ESG. De plus, ces OPC s'engagent à ce que leur note ESG moyenne pondérée soit à tout moment, supérieure à celle de leur univers d'investissement.
- **Controverses** : Une attention particulière est portée à l'existence de controverses ESG. Le Comité GREaT du Groupe LBP AM se tient pour statuer sur les cas les plus sensibles.
- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises en portefeuille permettant d'aborder les axes de progrès identifiés lors de l'analyse ESG de chaque société.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles.
- **Transparence** : Transparence accrue sur notre approche d'Intégration ESG ainsi que sur nos investissements via des documents disponibles en libre accès sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

- **Convictions Durables : Un engagement renforcé dans le cadre de nos OPC ISR**

Acteur historique de l'ISR, La Financière de l'Echiquier propose depuis 2010 des OPC ISR. Au-delà de notre politique d'Intégration ESG, la création d'une offre dédiée marque l'engagement de la société en la matière. Ici, l'analyse des critères de durabilité a un impact important sur la sélection des entreprises en portefeuille. Elle contribue à mieux identifier les risques et à détecter de

nouvelles opportunités d'investissement. Les grands principes de cette approche sélective et contraignante sont les suivants :

- **Exclusions** : Politique d'exclusion élargie et renforcée pour les OPC ISR.
- **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille pour les OPC ISR Actions et 95% minimum pour les OPC ISR Obligataires et Multi-actifs. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Une note ESG minimale est nécessaire pour intégrer les OPC ISR. La combinaison des exclusions et de la note ESG doit permettre d'exclure au moins 20% de l'univers d'investissement.
- **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.
- **Dialogue** : Rencontres régulières avec le management des entreprises détenues au cours desquelles sont abordés les enjeux ESG. Les questions ESG peuvent également faire l'objet d'un entretien dédié. Chaque analyse ESG s'accompagne du partage avec l'entreprise concernée de suggestions d'axes de progrès. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.
- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles ISR.
- **Transparence** : Nombreux documents disponibles en ligne sur notre approche et notre méthodologie ISR tout comme sur les investissements réalisés dans le cadre de ces OPC.

- **Investissement à Impact : La nouvelle frontière de l'ISR**

Pionnier de l'investissement responsable en France, La Financière de l'Echiquier a décidé dès 2017 de s'engager sur le terrain de l'investissement à impact sur les marchés cotés en lançant son premier OPC à impact, dédié au financement d'entreprises apportant une contribution positive et significative aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Cette décision marque un virage important pour notre société de gestion vers l'investissement à impact, qui est pour nous la nouvelle frontière de l'ISR. L'investissement à impact est un exercice exigeant reposant sur trois principes : l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité. Notre Doctrine d'Impact reprend ces principes et donne un cadre aux stratégies d'investissements à impact de LFDE. Au travers de ce type d'investissement, notre objectif est de maximiser l'impact environnemental et social positif de chacune de nos décisions d'investissement. Les grands principes de cette approche sont les suivants :

- **Exclusions** : La politique d'exclusion des OPC à impact est plus contraignante que celle à l'œuvre dans le cadre des OPC ISR et alignée avec la thèse d'impact de chaque OPC.
- **Analyse ESG** : Notation ESG de 100% des valeurs en portefeuille. L'analyse ESG des émetteurs est systématique et préalable à l'investissement. Elle est entièrement internalisée (pas de recours à la recherche de MSCI ESG Research). Tout investissement dans les OPC est contraint par une note ESG et un score impact minimum basés sur des méthodologies propriétaires.
- **Controverses** : Alertes quotidiennes sur les controverses ESG et mise à jour de la note ESG de l'entreprise si la gravité de la controverse le justifie.
- **Dialogue** : L'analyse ESG d'un émetteur s'accompagne d'un entretien systématique dédié aux enjeux ESG. A son issue, nous partageons avec l'entreprise concernée des suggestions d'axes de progrès, avec une attention particulière accordée à l'impact. Les efforts réalisés par les entreprises sur ces axes de progrès sont suivis dans la durée.

- **Vote** : Exercice systématique des droits de vote par l'ensemble des gérants pour 100% des valeurs présentes dans les portefeuilles à impact.
- **Transparence** : En plus de la documentation disponible concernant nos OPC ISR, nous publions également annuellement pour ces OPC un rapport d'impact disponible en ligne sur le site internet de La Financière de l'Echiquier.

Chacun de ces aspects sera développé plus en détail tout au long de ce Code de Transparence.

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

La Financière de l'Echiquier a formalisé au fil des années sa démarche d'investisseur responsable en l'inscrivant dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale (RSE) dont elle est l'élément central. Cette démarche s'appuie sur une connaissance solide des entreprises basée sur des années de dialogue et une attention particulière portée depuis l'origine aux aspects de gouvernance.

Les étapes clefs de cette formalisation ont été les suivantes :

- 1991-2007 : Approche d'investisseur responsable non formalisée mais application de principes de « bon sens » : importance accordée à la gouvernance des entreprises et démarche active de vote aux assemblées générales.
- 2007 : Création de notre méthodologie d'analyse ESG propriétaire.
- 2011 : Obtention du label ISR de Novethic par Echiquier Major SRI Growth Europe (premier OPC ISR labellisé de La Financière de l'Echiquier).
- 2013 : Formalisation de notre démarche d'engagement auprès des entreprises au travers de la définition des « axes de progrès ».
- 2017 : Adoption de la grille de lecture des Objectifs de Développement Durable de l'ONU par Echiquier Positive Impact Europe.
- 2018 : Formalisation et renforcement de notre approche d'Intégration ESG. Formation approfondie de l'ensemble de l'équipe de gestion à l'analyse ESG ainsi que de l'ensemble des équipes commerciales à la thématique de l'investissement responsable. Mise en place d'un comité éthique.
- 2019 : Publication d'une étude sur les liens entre l'ISR et la performance financière. Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR (6 OPC détenteurs du label ISR de l'Etat Français) et obtention du label allemand « FNG » et du belge « Towards Sustainability » par certains d'entre eux.
- 2020 : Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée à fin 2020 de neuf OPC.
- 2021 : Publication de la Stratégie Climat et Biodiversité et de la Doctrine d'Impact de LFDE. Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée à fin 2021 de douze OPC.
- 2023 : Elargissement de notre gamme d'OPC labellisés ISR et à impact composée courant 2023 de treize OPC.
- 2024 : Travaux de convergence entre les pratiques d'investissement responsable de LFDE et de LBP AM et Tocqueville Finance (TFSA) dans le cadre de l'acquisition de LFDE par LBP AM et du rapprochement entre TFSA et LFDE.

Il est important, pour La Financière de l'Echiquier, de formaliser cette démarche et ses différentes étapes à la fois en interne auprès des collaborateurs et en externe (visibilité sur la place et auprès de nos clients).

- **Formalisation en interne** : L'objectif de la formalisation en interne de notre démarche est d'accompagner les équipes dans la compréhension et l'appropriation du sujet. L'équipe de Recherche Investissement Responsable (IR) a un rôle moteur à ce sujet et consacre en particulier du temps aux équipes commerciales et à l'équipe de gestion collective qui sont au cœur de cette démarche.
 - o **Formations aux thématiques ESG** : Depuis fin 2017, l'équipe de Recherche IR se mobilise fortement afin de former l'ensemble de ses équipes aux enjeux de la finance durable. Pour cela, l'équipe de Recherche IR a développé de nombreuses formations dispensées tout au long de l'année (analyse ESG, climat, biodiversité, obligations vertes, hydrocarbures non conventionnels et controversés...), qui parfois s'appuient également sur l'expertise de partenaires experts. L'ensemble de l'équipe de Recherche IR est également formé à l'animation des fresques du climat et a pu former en interne plus de quatre-vingts collaborateurs aux causes et conséquences du changement climatique. En complément, LFDE propose à ses collaborateurs un catalogue de formations et de certifications externes à la finance durable. Ainsi plus d'une trentaine de nos collaborateurs ont obtenu la certification « ESG Investing » du CFA Institute et/ou la certification AMF Finance Durable. Ces certifications permettent de valider les acquis des connaissances et de l'expérience de nos collaborateurs sur la finance durable. Ils sont tous encouragés à se former à ces enjeux, notamment par le biais d'objectifs annuels individuels dédiés entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération annuelle variable.
 - o **Accompagnement de l'équipe de gestion collective** : Un « Comité ESG » hebdomadaire sur les sujets et engagements ESG anime la vie de la gestion collective. Vous trouverez tous les détails concernant ce rendez-vous dans le paragraphe 2.5.
- **Formalisation en externe**. Selon nous, la formalisation de notre démarche en externe a plusieurs objectifs :
 - o **Visibilité sur le marché** : Cela consiste à participer à des événements et à des initiatives de place afin de promouvoir notre expertise et l'investissement responsable dans sa globalité. Ce point est développé davantage dans le paragraphe 2.7. La publication d'études comme celle sur les liens entre ISR et Performance publiée depuis 2019 en fait partie.
 - o **Sensibilisation des clients et prospects** : Afin de faire adhérer nos clients à notre démarche d'investisseur responsable, il est essentiel de les informer et de les sensibiliser à ce sujet. Le travail des commerciaux, avec l'appui de l'équipe de Recherche IR est ici primordial. De plus, les événements que nous organisons tout au long de l'année sur l'ISR ont un objectif pédagogique. L'équipe de Recherche IR de La Financière de l'Echiquier est particulièrement active dans la formation de ses clients à l'ISR. A ce titre, elle a lancé plusieurs dispositifs pédagogiques, en particulier à destination de ses clients conseillers financiers : L'Ecole de l'ISR by LFDE (2019), le podcast pédagogique « [Un pied devant l'autre](#) » (2020), l'Ecole du Climat (2022) et le podcast « Sursauts » (2023), consacré aux solutions dédiées à la préservation et à la régénération de la biodiversité. LFDE a soutenu également le lancement du MOOC (Massive Open Online Course) « Relever le défi de la biodiversité » initié par

ENGAGE et son équipe de Recherche IR s'est également formé pour pouvoir animer des fresques du climat.

- **Information à destination de nos parties prenantes** : Nous accordons beaucoup d'importance à communiquer de façon transparente et proactive avec l'ensemble de nos parties prenantes sur notre démarche d'investisseur responsable. Ce Code de Transparence est l'outil le plus complet de formalisation de notre démarche. L'ensemble des documents à ce sujet sont disponibles sur notre site internet, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » (i.e. politique d'investissement responsable, d'exercice des droits de vote et d'engagement...) ainsi que sur les pages dédiées à chacun de nos OPC accessibles à partir de la page « [Fonds](#) ». Ce point est développé davantage dans le paragraphe 6.3.
- **Apprentissage académique** : En tant qu'acteur du secteur, il nous semble important de pouvoir former les futurs professionnels de la finance, à l'investissement responsable. Des cours sont ainsi donnés chaque année par les membres de l'équipe de Recherche IR, dans plusieurs établissements d'enseignements supérieurs (NEOMA Business School, SKEMA Business School...). Dans cette dynamique, La Financière de l'Echiquier a également contribué à la création du « Msc Sustainable Finance & FinTech » de SKEMA Business School a ouvert ses portes à la rentrée 2021.

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

La **gestion des risques et des opportunités ESG** est au centre de la démarche d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Ces risques et opportunités sont appréhendés, depuis plusieurs années sous l'angle de la double matérialité, de différentes façons, au travers de nos différentes méthodologies propriétaires :

- **Identification des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques de durabilité.
- **Détection des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est par exemple le cas dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous nous en servons comme modèles pour inciter les autres à s'améliorer.

Concernant en particulier les **risques et opportunités liés au changement climatique**, LFDE a formalisé début 2021 une Stratégie Climat et Biodiversité ambitieuse qui fixe un certain nombre d'objectifs afin d'intégrer progressivement la gestion des risques climatiques (dont ceux liés à la protection de la biodiversité) à l'ensemble de ses investissements. Cette stratégie se décompose en 9 engagements, alliant ambition, transparence et pragmatisme :

- **Gouvernance**, pour doter LFDE d'une véritable gouvernance climat, au plus haut niveau.
- **Intégration** des enjeux climatiques et de biodiversité dans l'ensemble des portefeuilles, ainsi qu'au sein de tous nos métiers et prises de décision.
- **Engagement**, pour mobiliser les entreprises à nos côtés, en renforçant notre politique de vote et en intégrant les sujets climatiques dans notre démarche d'engagement.
- **Engagement** encore, pour accélérer la transition, en intensifiant nos exigences envers les secteurs les plus émissifs dans le cadre de politiques exigeantes sur le financement du charbon et des hydrocarbures non conventionnels et controversés.
- **Pédagogie**, pour sensibiliser et embarquer toutes nos parties prenantes.
- **Mobilisation** des clients dans la transition de la gestion de leur épargne, en déployant des initiatives pédagogiques parmi lesquelles un accompagnement spécifique sur la prise en compte des enjeux climatiques.
- **Partage** avec les entreprises et nos clients lors d'un événement climat et biodiversité annuel, réunissant des experts climatiques, et destiné à stimuler l'échange de bonnes pratiques.
- **Transparence**, bien sûr, pour plus de lisibilité et rendre compte des résultats obtenus.

La [Stratégie Climat et Biodiversité](#) de La Financière de l'Echiquier est accessible dans son intégralité sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Climat et Biodiversité ».

Vous retrouverez le détail de notre approche relative à la prise en compte des risques climatiques au niveau de chaque OPC géré par LFDE dans le paragraphe 3.4.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Dans le cadre de notre démarche d'Intégration ESG, tous les membres de l'équipe de gestion collective, composée de 35 personnes au 31/12/2023, sont impliqués dans l'activité d'investissement responsable de La Financière de l'Echiquier. Les quatre membres de l'équipe Allocation d'actifs le sont progressivement par la mise-en-œuvre de la méthodologie propriétaire « Maturité ISR by LFDE ». Pour en savoir plus sur notre approche d'investisseur responsable dans nos fonds d'Allocation d'actifs, vous pouvez consulter leur Code de Transparence dédié accessible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

- **L'équipe de Recherche IR** : Parmi eux, l'équipe de Recherche IR (dont la composition est disponible dans le paragraphe 2.6) est en charge d'accompagner l'ensemble de la gestion dans cette démarche, d'assurer le suivi qualitatif de leurs travaux de recherche ESG et d'effectuer des contrôles qualité sur les analyses ESG réalisées. Aucune analyse ESG n'est publiée dans notre base de données sans la validation de l'équipe de Recherche IR. Pour mener à bien cette

démarche et permettre à chacun de s'approprier le sujet, chaque membre de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier bénéficie d'une formation continue à l'analyse ESG afin de l'aider à cerner les risques et opportunités ESG de ses cas d'investissement. En complément de ces missions, l'équipe intervient lors du Comité ESG hebdomadaire. C'est un lieu d'échange privilégié entre l'équipe de Recherche IR de LFDE, l'équipe Solutions ISR de LBP AM et l'équipe de Gestion Collective qui permet d'organiser de renforcer leur connaissance sur les thèmes et actualités ISR, de les informer des évolutions de la démarche d'investissement responsable et d'organiser les prochains engagements thématiques ESG avec les entreprises. L'équipe de Recherche IR est également en charge de produire les analyses ESG les plus « stratégiques » pour l'équipe de gestion. A cette occasion, l'organisation d'un entretien avec un expert sur les enjeux ESG de la société analysée est encouragée. L'équipe de Recherche IR a aussi la charge de mettre à jour les méthodologies d'analyse ESG et d'Impact et de coordonner un certain nombre de projets annexes (vote aux assemblées générales, engagement actionnarial, reporting, développement de nouveaux produits...).

- **L'équipe de Gestion Collective** : Le partage de la recherche ESG au sein de l'équipe de gestion collective est l'un des points centraux de notre approche d'Intégration ESG. Il prend forme via un Comité ESG hebdomadaire. Une communication par mail de tous les comptes rendus d'entretiens et des notations ESG associées ainsi qu'un archivage de tous les travaux de recherche ESG dans notre base de données propriétaire ont lieu de façon systématique. Cette base de données a la particularité de rassembler au même endroit les informations financières et extra-financières sur les émetteurs. Notre capacité à engager le débat avec les entreprises et à nous forger un avis sur leur état d'avancement sur ces sujets repose selon nous sur le développement d'une culture extra-financière partagée par toute l'équipe de Recherche au sein de La Financière de l'Echiquier. Ces dernières années, cette base de données a été modernisée et les fonctionnalités relatives à l'ISR enrichies donnant ainsi davantage de visibilité à l'ensemble des données ESG à disposition de l'équipe de gestion. En 2023, la plateforme ESG Connect a été mise à disposition des équipes afin de leur permettre de piloter la performance extra-financière de leurs portefeuilles, en particulier par rapport aux contraintes de gestion qui leurs sont imposées (doctrine AMF 2020-03, SFDR, labels finance durable...).
- **L'ensemble des équipes de La Financière de l'Echiquier** : Au-delà de l'équipe de gestion, le sujet de l'investissement responsable est très intégré au sein de l'entreprise et toutes les équipes sont impliquées dans le développement et l'amélioration continue de notre démarche, en particulier nos équipes commerciales. Pour ce faire, la totalité des salariés de La Financière de l'Echiquier a bénéficié à son arrivée d'une formation sur le sujet et des sessions de formation sont organisées à échéance régulière. Une personne est également en charge de l'ISR au sein de l'équipe « Service Client ».

De plus, depuis 2020, la « contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE » n'est plus seulement un objectif collectif : chaque collaborateur est concerné, par le biais des objectifs individuels qui lui sont assignés, et qui comptent désormais obligatoirement un objectif spécifique de contribution à la démarche d'investissement responsable de LFDE, entrant en jeu à hauteur de 10% dans la détermination de sa note d'entretien annuel d'évaluation. Les objectifs sous-jacents, quantitatifs ou qualitatifs, sont précisés pour chaque collaborateur selon sa fonction et ses

responsabilités. Cette note est en particulier prise en compte dans la détermination de la rémunération variable, notamment de l'équipe de gestion (selon le degré de prise en compte des critères de durabilité des OPC gérés), ainsi que des dirigeants de LFDE.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

La Financière de l'Echiquier a une équipe dédiée composée de quatre personnes : une personne Responsable de la Recherche IR ainsi que trois analystes ISR dédiés à l'analyse ESG des entreprises et au support de l'équipe de gestion.

En complément de ces quatre personnes, onze gérants, cinq analystes et une assistante de gestion travaillent sur des OPC labellisés ISR et réalisent, avec le soutien de l'équipe de Recherche IR, l'analyse extra-financière des entreprises présentes dans leurs portefeuilles.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'Investissement Responsable la société de gestion est-elle partie prenante ?

Dans le domaine de l'investissement responsable, la Financière de l'Echiquier est partie prenante des initiatives suivantes :

- Initiatives Généralistes :
 - o Principles for Responsible Investment (PRI) – Organisation des Nations Unies (2008)
 - ⇒ Participation en 2019 aux campagnes d'engagements collaboratifs environnementaux « The Investor Agenda » et ainsi que sur la thématique « Déforestation et feux de forêts en Amazonie ».
 - ⇒ Participation en 2020 au groupe de travail « Taxonomie Européenne »
 - ⇒ Participation en 2020 à la campagne d'engagement collaboratif environnemental du « Climate Action 100+ » et au groupe de discussion « Garantir un système financier durable dans la phase de relance du COVID-19 ».
 - ⇒ Participation en 2023 à la campagne d'engagement collaboratif social « Advance » dans le groupe de travail dédié à l'entreprise Acciona Energia.
 - o AFG - Comité Technique Investissement Responsable (2013)
 - ⇒ Membre depuis 2020 du Comité Investissement Responsable restreint composé d'une dizaine de sociétés de gestion de la Place de Paris.
 - ⇒ Participation en 2019/2020 au groupe travail « ODD ».
 - ⇒ Participation en 2020 aux groupes de travail « Consultation Doctrine AMF 2020-03 » et « Consultation Article 8 de la Taxonomie ».
 - ⇒ Participation en 2021 aux groupes de travail « Energies fossiles », « Impact » et « Biodiversité ».

- ⇒ Participation en 2022 au groupe de travail « Consultation EFRAG sur les standards sociaux pour la réglementation CSRD ».
- ⇒ Participation en 2024 aux groupes de travail « Opérationnalisation des plans de transition » et « Code de Transparence ».
- SIFs - Sustainable Investment Forum
 - Forum per la Finanza Sostenibile – Italie (2017)
 - Forum pour l'Investissement Responsable – France (2019)
 - ⇒ Participation en 2019 au groupe de travail « Label ISR ».
 - ⇒ Participation en 2020 aux trois groupes de travail « Impact » : intentionnalité, additionnalité et mesure d'impact.
 - ⇒ Membre depuis 2021 de la Commission « Dialogue et Engagement ».
 - ⇒ Participation depuis 2023 au groupe de travail « Travail forcé et travail des enfants ».
 - ⇒ Participation depuis 2023 au groupe de travail « Panorama de la Finance à Impact - Intégration de la Finance à Impact coté », lancé par le FIR, FAIR et France Invest.
 - ⇒ Participation depuis 2024 à l'initiative « Club SMID » et au groupe de travail dédié aux enjeux de gouvernance.
- GIIN – Global Impact Investing Network (2020)
 - ⇒ Participation depuis 2020 au groupe de travail « Actions cotées ».
- Initiatives Environnementales/Climat :
 - Carbon Disclosure Project (CDP) (2013)
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Non-Disclosure Campaign.
 - ⇒ Participation depuis 2020 à la Science-Based Targets Campaign.
 - Alliance Européenne pour la Relance Verte (2020)
 - Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (2020)
 - Finance for Biodiversity Foundation (2020)
 - ⇒ Participation aux groupes de travail « Mesure d'impact » depuis 2021 et « Engagement avec les entreprises » jusqu'en 2022.
 - ⇒ Participation depuis 2023 à la campagne d'engagement collaboratif sur la biodiversité « Nature Action 100 », lancée par Finance for Biodiversity Foundation, CERES, Planet Tracker et l'IIGCC.
 - Net Zero Asset Managers Initiative (2021)
 - ⇒ Participation en 2021 à la campagne d'engagement collaboratif « Sourcing des minéraux de la guerre dans le secteur des semi-conducteurs » menée par les UN PRI.
 - Institut de la Finance Durable (2021)
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de travail « Définition de l'Impact » et à partir de 2022 au groupe de travail « Opérationnalisation et Mesure de l'Impact ».

- ⇒ Participation en 2022 et 2023 au groupe de travail n°2 « Best-in-Class et Démarche ESG équilibrée » sur la refonte du cahier des charges du label ISR de l'Etat Français.
- ⇒ Participation depuis 2024 à la coalition « Investors for a Just Transition » et au groupe de travail « Impact ».
- Entreprise pour l'Environnement (EpE) (2022)
 - ⇒ Participation en 2022 aux groupes de travail « Climat », « Biodiversité » et « Santé-Environnement ».
- Initiatives Sociales :
 - World No Tobacco Day - Organisation Mondiale de la Santé (2017)
 - Access to Medicine Foundation (2019)
 - ⇒ Participation depuis 2019 à plusieurs campagnes d'engagement collaboratif aux côtés du Access to Medicine Index.
 - Pacte Mondial des Nations Unies & ONU Femmes
 - ⇒ Participation en 2019 à la campagne d'engagement collaboratif social « Women's Empowerment Principles ».
 - Association FAIR (fusion de Finansol et l'Impact Invest Lab) (2021)
 - ⇒ Participation en 2021 au groupe de « Financeurs solidaires ».
 - ⇒ Participation en 2022 au groupe de travail « Barème Adhésion FAIR ».
 - ⇒ Participation en 2024 au groupe de travail « Exclusions Label Finansol ».
 - Investor Alliance for Human Rights (2021)
 - ⇒ Participation depuis 2021 au groupe de travail « Uyghur Region Engagement ».

Depuis début 2019, La Financière de l'Echiquier a renforcé sa participation à des initiatives de place ainsi qu'à des groupes de travail thématiques. Sa mobilisation autour de démarches d'engagement collaboratif aux côtés d'autres investisseurs a également été renforcée. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre [Rapport de vote et d'engagement](#) disponible sur le site internet de La Financière de l'Echiquier sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ».

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Sont comptabilisés comme « encours des actifs ISR » et dénommés comme « actifs ISR » uniquement les OPC ayant reçu un ou plusieurs labels « ISR » ainsi que les mandats et OPC suivants ayant les mêmes contraintes ISR que ces stratégies modèles.

Les encours totaux des **actifs ISR** de La Financière de l'Echiquier au 31/12/2023 s'élèvent à **6 101M€**. Parmi eux, les encours **labellisés ISR** de la Financière de l'Echiquier s'élèvent à **5 199M€**.

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Au 31/12/2023, les encours des actifs ISR représentent environ **53,9%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier. Parmi eux, les encours des actifs labellisés représentent environ **45,9%** des encours totaux sous gestion de La Financière de l'Echiquier.

2.10. Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

La Financière de l'Echiquier gère treize OPC labellisés ISR ouverts au public, tous détenteurs du label ISR de l'Etat Français :

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	1 542 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	27/02/2004
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Small Cap Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Belge « Towards Sustainability », « Label Allemand « FNG** »
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-agenor-mid-cap-europei/

Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de moyennes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne. L'OPC se positionne sur des valeurs de croissance, capables de croître indépendamment du cycle et de maintenir dans la durée des niveaux de rentabilité élevés. Il sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale. Le compartiment Echiquier Agenor Mid Cap Europe Fund de la SICAV luxembourgeoise, est également un OPC ISR, qui suit une stratégie strictement identique à celle du compartiment Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe de la SICAV française, en particulier sur les aspects de process ISR. Le compartiment de la SICAV française est détenteur uniquement du label ISR de l'Etat Français. Le compartiment de la SICAV luxembourgeoise quant à lui est détenteur du label Label Belge « Towards Sustainability » et du Label Allemand « FNG** ».

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	324 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	27/12/2018
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	MSCI EMU Mid Cap Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-agenor-euro-mid-cap-i/

Echiquier Agenor SRI Euro Mid Cap est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de moyennes capitalisations boursières de la zone euro. L'OPC se positionne sur des valeurs de croissance, capables de croître indépendamment du cycle et de maintenir dans la durée des niveaux de rentabilité élevés. Le portefeuille sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Alpha Major SRI
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	97 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	17/04/2019
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	80% EONIA capitalisé, 20% MSCI EUROPE Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-alpha-major-i/

Echiquier Alpha Major SRI est un OPC long-couvert qui s'appuie sur le savoir-faire d'Echiquier Major SRI Growth Europe, dont l'objectif est de s'exposer à des grandes valeurs de qualité et de croissance européennes, avec une volatilité réduite. Le process ISR de cet OPC est strictement identique à celui d'Echiquier Major SRI Growth Europe.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier ARTY SRI
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	747 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	30/05/2008
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	50% IBOXX Euro Corporate 3-5 ans, 25% EONIA capitalisé, 25% MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	18/12/2020
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-arty-sri-i/

Echiquier ARTY SRI est un OPC multi-actifs qui repose sur une gestion active et discrétionnaire combinant l'utilisation d'instruments financiers (actions, obligations, titres de créances négociables) et d'instruments financiers à terme. L'équipe de gestion met en place des positions stratégiques et tactiques. Il s'agit de décisions d'achats ou de ventes d'actifs en portefeuille en fonction d'anticipations économiques, financières, boursières et intégrant les critères ESG de sélection des émetteurs de façon significative.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	99 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	15/12/2020
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Thématique ISR Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 9
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	18/12/2020
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr-fr/fonds/echiquier-climate-biodiversity-impact-europe-i/

Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe est un OPC de sélection de titres (« stock-picking ») qui investit dans des valeurs européennes de toutes tailles et de tous styles, sans biais sectoriel, en recherchant une performance à long terme. Le processus de sélection de valeurs se base sur l'analyse des critères ESG et l'obtention d'un Score Maturité Climat et Biodiversité minimal. La vocation de l'OPC est de sélectionner des émetteurs ayant intégré les enjeux climatiques à leur activité et d'orienter les flux financiers vers les entreprises qui feront l'économie européenne neutre en carbone de demain. Tout comme l'autre compartiment de la SICAV à impact Echiquier Impact, Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe bénéficie d'une gouvernance exemplaire avec le choix d'un conseil d'administration majoritairement indépendant, composé d'experts du développement durable et de la finance responsable à même de challenger le travail de l'équipe de Recherche IR et de l'équipe de gestion.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Credit SRI Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	130 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	20/07/2007
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	IBOXX Euro Corporate 3-5 ans
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	05/11/2019
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-credit-sri-europe-i/

Echiquier Credit SRI Europe est un OPC dont la stratégie d'investissement se base sur la gestion du risque de taux et de crédit et vise à choisir des titres d'obligations privées, majoritairement de la zone euro. L'OPC intègre des critères ESG de façon significative dans la sélection des émetteurs, de façon à venir enrichir l'analyse crédit faite par le gérant.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Health Impact For All
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	14 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	19/09/2019
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Thématique ISR Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 9
<u>Indice de référence :</u>	66,6% MSCI Europe Health Care + 33,4% MSCI World Health Care
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	17/12/2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr-fr/fonds/echiquier-health-impact-for-all-i/

Echiquier Health Impact For All est un OPC de sélection de titres ("stock-picking"). Son univers d'investissement est composé de l'ensemble des valeurs du secteur de la santé de toutes zones géographiques ayant une capitalisation boursière supérieure à 50M€ et un chiffre d'affaires supérieur à 10M€ par an. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent se distinguer par leur qualité ESG et leur contribution à l'amélioration de l'accès à la santé, qui est évaluée par notre méthodologie propriétaire AAAA. L'OPC investira uniquement dans des entreprises dont 20% au minimum de leur chiffre d'affaires contribue à l'un des quatre enjeux d'accès à la santé définis par l'OPC, sans pour autant contribuer négativement à l'un (ou plusieurs) de ces 4 enjeux.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier High Yield SRI Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	68 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	29/09/2016
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	Markit Iboxx Euro Liquid High Yield
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	17/12/2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-high-yield-europe-i/

Echiquier High Yield SRI Europe est un OPC dont la stratégie d'investissement se base sur la gestion du risque de taux et de crédit, vise à choisir des titres d'une durée de vie proche de celle de l'indice Markit Iboxx Euro Liquid High Yield mais pas de manière exclusive. Afin d'atteindre son objectif de gestion, l'OPC est exposé aux obligations et titres de créances issus principalement d'émetteurs privés. L'OPC intègre des critères ESG de façon significative dans la sélection des émetteurs, de façon à venir enrichir l'analyse crédit faite par le gérant.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Impact et Solidaire
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	1,5 million d'euros
<u>Date de création :</u>	16/12/2021
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Thématique ISR Best-in-Universe Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 9
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	17/12/2021
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Finansol
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-impact-et-solidaire-a/

Echiquier Impact et Solidaire est un OPC 90/10 à impact et solidaire de sélection de titres (« stock-picking »). La poche cotée (minimum 90% de l'OPC) est une réplique de la stratégie d'Echiquier Positive Impact Europe, qui sélectionne des entreprises se distinguant par leur qualité ESG et leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. La poche non cotée de l'OPC (maximum 10%) est investie dans l'OPC Finance et Solidarité d'Amundi Asset Management qui sélectionne des entreprises sociales et solidaires contribuant à la transition sociale et environnementale. L'OPC Finance et Solidarité est impliqué dans la gouvernance des entreprises investies, à l'image de l'engagement réalisé auprès des entreprises du portefeuille d'Echiquier Positive Impact Europe.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Major SRI Growth Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	1 244 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	11/03/2005
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	27/09/2011
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Belge « Towards Sustainability » , Label Allemand « FNG*** »
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-major-sri-growth-europe-i/

Echiquier Major SRI Growth Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking") de grandes capitalisations boursières des pays de l'Union Européenne, recherchant la performance à long terme. Il se positionne sur des valeurs de croissance, faisant partie des leaders de leur secteur d'activité. L'OPC sélectionne les émetteurs qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale. Le compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe Fund de la SICAV luxembourgeoise, est également un OPC ISR, qui suit une stratégie strictement identique à celle du compartiment Echiquier Major SRI Growth Europe de la SICAV française, en particulier sur les aspects de process ISR. Le compartiment de la SICAV française est détenteur uniquement du label ISR de l'Etat

Français. Le compartiment de la SICAV luxembourgeoise quant à lui est détenteur du label Label Belge « Towards Sustainability » et du Label Allemand « FNG*** ».

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Positive Impact Europe
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	462 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	19/03/2010
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Thématique ISR Best-in-Universe Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 9
<u>Indice de référence :</u>	MSCI Europe Net Return
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	04/10/2016
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français, Label Belge « Towards Sustainability », Label Allemand « FNG*** »
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr/fonds/echiquier-positive-impact-europe-i/

Echiquier Positive Impact Europe est un OPC de sélection de titres ("stock-picking"). Son univers d'investissement est celui des valeurs européennes de toutes tailles et de tous styles recherchant la performance à long terme. Pour être sélectionnées, les entreprises doivent se distinguer par leur qualité ESG et leur contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. En tant que compartiment de la SICAV de droit français Echiquier Impact, Echiquier Positive Impact Europe bénéficie d'une gouvernance exemplaire avec un conseil d'administration majoritairement indépendant, composé d'experts du développement durable à même de challenger le travail de l'équipe de Recherche IR et de l'équipe de gestion.

<u>Nom de l'OPC :</u>	Echiquier Short Term Credit SRI
<u>Actif net au 31/12/2023 :</u>	130 millions d'euros
<u>Date de création :</u>	31/12/2009
<u>Devise :</u>	Euros (€)
<u>Stratégies ISR :</u>	Best-in-Universe Best Effort Exclusion
<u>Classification SFDR :</u>	Article 8
<u>Indice de référence :</u>	65% d'€STER Capitalisé et 35% IBOXX EURO CORPORATE 1-3 ANS.
<u>Date d'obtention du 1^{er} label ISR :</u>	12/07/2023
<u>Labels ISR :</u>	Label ISR de l'Etat Français
<u>Lien vers la documentation :</u>	https://www.lfde.com/fr-fr/fonds/echiquier-short-term-credit-a/

Echiquier Short Term Credit SRI est un OPC dont la stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres (obligations et titres de créances) libellés en euros sans contrainte d'allocation par type d'émetteurs, souverains ou privés, de pays ou de secteurs. Le gérant privilégie toutefois les émissions privées et en euros, l'exposition à d'autres devises devant rester accessoire. L'OPC intègre des critères ESG de façon significative dans la sélection des émetteurs, de façon à venir enrichir l'analyse crédit faite par le gérant.

3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRANSPARENCE

Dans les paragraphes suivants, nous détaillerons chacun des aspects en fonction du profil de chaque OPC, qu'ils soient gérés selon une approche d'Investissement à Impact, de Convictions Durables ou d'Intégration ESG. Les OPC gérés selon une approche de Convictions Durables et d'Investissement à Impact sont rassemblées sous la dénomination « OPC labellisés ISR ». Chaque OPC n'a pas les mêmes contraintes et est soumis à un processus de gestion différent. Pour cela, nous utiliserons le code couleur suivant :

- [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] pour Echiquier Positive Impact Europe et Echiquier Impact et Solidaire
- [CLIMATE] pour Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe
- [HEALTH] pour Echiquier Health Impact For All
- [MAJOR] pour Echiquier Major SRI Growth Europe et Echiquier Alpha Major SRI
- [AGENOR] pour Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap
- [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] pour Echiquier Credit SRI Europe, Echiquier High Yield SRI Europe et Echiquier Short Term Credit SRI
- [ARTY] pour Echiquier ARTY SRI
- [INTEGRATION ESG] pour les OPC soumis à l'Intégration ESG

3.1. Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein des OPC ?

La gestion dite de "stock-picking" de La Financière de l'Echiquier est une gestion de conviction qui s'appuie sur la connaissance approfondie des sociétés qu'elle sélectionne dans ses OPC. L'analyse des critères ESG contribue fortement à une meilleure connaissance de ces sociétés et à une meilleure évaluation des risques.

A travers une analyse extra-financière rigoureuse, nous recherchons à sélectionner les entreprises les plus performantes d'un point de vue extra-financier. Nous recherchons également à les accompagner dans le cadre de notre démarche d'engagement sur l'ensemble de leurs enjeux ESG tels que :

- o **Gouvernance** : Intégration du développement durable dans la stratégie de l'entreprise, structure de contre-pouvoirs efficace, transparence et alignement de la rémunération des dirigeants, la diversité au sein des instances de direction...
- o **Environnement** : Réduction de l'impact environnemental des entreprises (émissions de CO2, eau, déchet, biodiversité...), trajectoire de décarbonation, impact environnemental des produits et services...
- o **Social** : Qualité des conditions de travail, protection des employés, lutte contre les discriminations, impact social des produits et services...

De plus, dans le cadre de cette démarche d'Intégration ESG, l'équipe de Recherche IR a pour objectif de sensibiliser l'ensemble de l'équipe de gestion à toutes les opportunités offertes par la prise en compte des critères ESG comme indiqué ci-dessous. La formation fait partie intégrante de ce travail de sensibilisation. Ainsi, tous les membres de l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier bénéficient

d'une formation continue à l'analyse ESG - afin de les aider à cerner les risques et opportunités ESG de leurs cas d'investissement - ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de l'année par l'équipe de Recherche IR.

De façon générale, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein de l'équipe de gestion de la Financière de l'Echiquier sont multiples :

- **Utiliser une information disponible peu exploitée** : Les informations ESG sur les entreprises sont souvent peu exploitées par les investisseurs. Il existe donc un avantage concurrentiel à ceux qui s'en servent afin d'acquérir une meilleure connaissance des entreprises et *in fine* prendre des décisions d'investissement plus éclairées. Dans le cadre de sa démarche d'Intégration ESG, La Financière de l'Echiquier a pour objectif de capitaliser sur la recherche ESG interne et externe afin d'enrichir sa gestion de « stock-picking » et de la rendre ainsi plus différenciante. Nous avons la conviction que cette approche apporte une vraie valeur ajoutée à notre gestion.
- **Identifier des risques** : La prise en compte des critères ESG permet d'approfondir notre connaissance des entreprises, de mieux évaluer leurs risques et ainsi de minimiser le risque de nos investissements. Au-delà de cette prise en compte, notre dialogue avec les entreprises autour des axes de progrès que nous leur fixons les encourage à mieux gérer leurs principaux risques de durabilité.
- **Détecter des opportunités d'investissement** : Au-delà de l'identification des risques, la prise en compte des critères ESG permet de mettre en lumière les entreprises qui ont placé le développement durable au cœur de leur stratégie et en ont fait un axe de croissance et de développement commercial. Cette analyse nous permet donc d'identifier et de sélectionner des entreprises commercialisant des produits et services apportant des solutions concrètes aux enjeux de développement durable, comme c'est le cas par exemple dans Echiquier Positive Impact Europe. En investissant dans les entreprises les plus vertueuses, nous mettons en lumière leurs bonnes pratiques ESG et nous en servons de modèle pour inciter les autres à s'améliorer.
- **Financer et accompagner la transition vers une économie plus durable** : La prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs que nous souhaitons voir participer à la transition en cours vers une économie plus durable. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : transition énergétique, préservation de la biodiversité, consommation responsable, égalité entre les sexes...
- **Avoir un impact social et environnemental positif** : En particulier dans le cas des OPC labellisés ISR, la prise en compte des critères ESG peut permettre d'identifier des acteurs ayant un impact social et/ou environnemental positif et de les accompagner afin de démultiplier et de pérenniser leur impact. Les rapports d'impact publiés sur nos OPC à impact nous permettent d'objectiver ce point.
- **Apporter de nouvelles solutions d'investissement à nos clients** : La prise en compte des critères ESG au sein de nos OPC nous permet d'apporter de nouvelles solutions d'investissement à des clients de plus en plus exigeants et souhaitant investir en accord avec leurs valeurs. Nous leur offrons, en outre, par ce biais plus de transparence sur leurs investissements.

L'ensemble de ces objectifs concoure à ce que la prise en compte des critères ESG soit considérée comme un potentiel facteur de performance, conviction forte partagée par le comité de direction ainsi que l'ensemble des collaborateurs de La Financière de l'Echiquier. Une étude de La Financière de l'Echiquier publiée chaque année depuis 2019 a permis de documenter et de confirmer cette conviction selon laquelle ISR et performance ne sont pas incompatibles, bien au contraire ! Investir dans les entreprises dotées des meilleures notes ESG génère, sur la durée, une performance supérieure à celles des grands indices, et supérieure également à l'investissement dans les entreprises dont les notes ESG sont moyennes ou faibles. [L'étude dans son intégralité](#) est disponible sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Approche et Méthodologies ».

Dans le cas particulier de nos OPC labellisés ISR, les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG sont les suivants :

- **[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]** : Par la prise en compte des critères ESG, Echiquier Positive Impact Europe, en tant que fonds à impact, cherche à investir dans des entreprises ayant un impact environnemental et social positif concret et contribuant ainsi aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Par cette démarche, la SICAV cherche à capturer la croissance des produits et services ayant un impact environnemental et/ou social positif et contribuer ainsi au financement de la transition vers une économie plus durable. Echiquier Impact et Solidaire est un OPC solidaire qui a ce même objectif et investi pour cela à la fois dans des entreprises à impact positif cotées en bourse (pour 90% minimum de son actif) et dans des acteurs non cotés de l'économie sociale et solidaire (pour entre 5 et 10%).
- **[CLIMATE]** : La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement d'Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe permet d'enrichir l'analyse des sociétés, par une meilleure compréhension des risques et opportunités ESG. La vocation de l'OPC est de sélectionner des émetteurs ayant intégré les enjeux climatiques et de biodiversité à leur activité, et d'orienter les flux financiers vers les entreprises qui feront l'économie européenne neutre en carbone de demain. Pour cela, l'OPC finance trois types de sociétés : les sociétés dites « Solutions » qui proposent des solutions concrètes aux enjeux climatiques grâce à leurs produits et/ou services, les sociétés dites « Pionnières » ayant déjà une démarche de transition climatique ambitieuse et aboutie et les sociétés dites de « Transition », qui amorcent leur transition et l'intégration des enjeux climatiques dans leur stratégie même si la trajectoire reste à améliorer. L'OPC combine à la fois une approche « Best in universe » pour la poche pionniers, « Best effort » pour la poche Transition et une poche Solution dédiée aux entreprises apportant des réponses concrètes à travers leurs produits et/ou services aux enjeux de la transition énergétique.
- **[HEALTH]** : La prise en compte des critères ESG dans le processus d'investissement d'Echiquier Health Impact For All permet d'enrichir l'analyse des sociétés, par une meilleure compréhension des risques et opportunités ESG. La vocation de l'OPC est d'identifier des émetteurs dont les produits et les services contribuent positivement à l'accès à la santé. Pour être sélectionné, un émetteur doit contribuer à l'un des quatre enjeux d'accès à la santé définis par l'OPC (Disponibilité,

Accessibilité géographique, Accessibilité financière, Acceptabilité) sans que cette contribution ne nuise à l'un ou plusieurs de ces quatre enjeux.

- **[MAJOR]** : La prise en compte des critères ESG au sein des processus d'investissement d'Echiquier Major SRI Growth Europe et d'Echiquier Alpha Major SRI a pour objectif d'identifier les risques de durabilité des entreprises de leur univers d'investissement. Ces OPC cherchent également à identifier les entreprises de croissance et de leadership qui profitent de leur positionnement pour investir dans des démarches RSE ambitieuses améliorant ainsi leur impact environnemental et social. Elles se positionnent ainsi comme des acteurs de référence en termes de pratiques ESG, montrant la voix aux autres entreprises de leur secteur. Dans une approche « Best effort », cet OPC cherche également à investir dans des entreprises dans une phase d'amélioration de leurs pratiques ESG, à les accompagner dans cette dynamique et à profiter ainsi de l'impact positif de ces mesures sur leur valorisation et sur la réduction de leurs risques.
- **[AGENOR]** : Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap recherchent, par la prise en compte des critères ESG, à identifier deux profils d'entreprises au sein de leurs univers d'investissement. Tout d'abord, ces critères leur permettent de détecter des opportunités d'investissement dans des entreprises ayant de bons profils ESG, positionnées sur des segments en croissance grâce à leurs produits et services ayant un impact social et/ou environnemental positif. Ces OPC cherchent également, selon une approche « Best effort », à investir dans des sociétés qui entament leur démarche RSE et sont dans une dynamique positive d'amélioration de leurs pratiques ESG. Ces entreprises sont souvent mises de côté par les investisseurs responsables pour leur manque de transparence sur ces enjeux. Notre proximité avec elles nous permet de dépasser ce manque de transparence, d'obtenir une vision juste de leur positionnement ESG. Notre démarche d'engagement actionnarial est alors primordiale avec ces entreprises que nous conseillons et accompagnons dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.
- **[CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM]** : La prise en compte des critères ESG dans son processus d'investissement permet à Echiquier Credit SRI Europe, Echiquier High Yield SRI Europe et Echiquier Short Term Credit SRI d'enrichir leur analyse crédit des émetteurs, par une meilleure compréhension des risques qui s'appliquent à chacun d'eux. Cette démarche facilite l'identification des risques de durabilité des émetteurs de son univers d'investissement et l'appréhension de certains risques binaires (fraude, amendes, conflits d'intérêts...), complétant ainsi parfaitement l'analyse crédit. Dans leur processus d'investissement socialement responsable, ces OPC mettent un accent particulier sur la qualité de la gouvernance. Cela leur permet par exemple d'identifier la capacité d'une équipe dirigeante à prendre des décisions à l'encontre des intérêts des actionnaires minoritaires et/ou des créanciers, ce qui représente un risque majeur pour le profil de crédit d'un émetteur.
- **[ARTY]** : Le processus d'investissement d'Echiquier ARTY SRI a pour objectif d'identifier les entreprises ayant de bons profils ESG tant sur la poche actions que sur la poche obligataire. Son approche « Best effort » permet à l'OPC d'investir dans des entreprises étant dans une phase d'amélioration de leurs pratiques ESG, de les accompagner dans cette dynamique et à profiter ainsi de l'impact positif de ces mesures sur leur valorisation et sur la réduction de leurs risques. L'analyse ESG systématique des émetteurs met un accent particulier sur la qualité de la gouvernance. Cela

permet par exemple aux gérants et analystes d'identifier la capacité d'une équipe dirigeante à prendre des décisions allant à l'encontre des intérêts des actionnaires minoritaires et/ou des créanciers.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Dans le cadre de notre démarche d'investissement responsable, notre approche de l'évaluation ESG des émetteurs fait appel à la fois, à des moyens internes et externes. Nos analyses sont nourries par nos rencontres régulières avec le management des entreprises et leur accompagnement dans la durée au travers de notre démarche d'engagement actionnarial. Le recours aux agences de notation extra-financières est complémentaire à notre travail d'analyse réalisé en interne.

Des moyens externes multiples sont utilisés pour nourrir notre évaluation ESG des émetteurs comme par exemple :

- La lecture de la documentation publique de l'entreprise (rapports annuels, rapports de développement durable, etc.),
- La consultation de rapports de brokers ou d'ONG,
- La revue d'articles parus dans la presse,
- Des visites de sites et des rencontres de responsables variés (directeur général, directeur financier, directeur des ressources humaines, directeur qualité, directeur de l'environnement, responsable juridique...),
- L'abonnement à la recherche ESG de MSCI ESG Research nous permettant d'accéder aux profils ESG de nombreuses entreprises et au suivi des controverses,
- L'abonnement à la recherche d'ISS sur le thème de la gouvernance, qui nous fournit un rapport détaillé sur chaque entreprise en portefeuille, au moment de son assemblée générale,
- L'abonnement à des réseaux d'experts (Gerson Lehrman Group et Third Bridge) pour approfondir nos connaissances sur des thématiques particulières,
- L'abonnement à la recherche OFG sur le thème de la gouvernance, qui nous apporte un éclairage complémentaire sur la qualité des conseils d'administration des sociétés françaises,
- L'abonnement à Capital IQ afin d'accéder, entre autres, à des informations sur la gouvernance des entreprises,
- La plateforme de données environnementales du Carbon Disclosure Project (CDP),
- L'abonnement à la plateforme « C4F Analytics » de Carbon4 Finance,
- La plateforme en ligne de données biodiversités ENCORE,
- La plateforme en ligne sur les enjeux de durabilité matériels de SASB,
- La base de données du UN Global Compact.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Notre analyse ESG est réalisée selon un principe de double matérialité. Elle a pour objectif de tenir compte à la fois l'impact de l'environnement sur l'entreprise (matérialité financière) et l'impact de l'entreprise sur l'environnement (matérialité impact). Les principaux critères ESG pris en compte par les OPC dans le cadre de notre méthodologie d'analyse ESG sont les suivants :

- **Gouvernance :**

- Compétences de l'équipe dirigeante :
 - Pour le directeur général : légitimité dans le métier, track-record, capacité managériale, leadership et structure du schéma de rémunération.
 - Pour le comité de direction : composition, diversité, pertinence des fonctions représentées et engagement sur les sujets de RSE.
- Contre-pouvoirs : sources de contre-pouvoirs au sein du Conseil, anticipation de la succession du directeur général, adéquation des profils des administrateurs avec les besoins de l'entreprise, diversité homme/femme du Conseil, diversité géographique, disponibilité et implication des administrateurs.
- Respect des actionnaires minoritaires : intérêt pour l'entreprise d'être cotée, mécanismes anti-OPA et transparence de l'information financière.
- Evaluation des risques de durabilité : identification et gestion des risques de durabilité, lutte contre la corruption et fiscalité responsable, exposition aux régimes oppressifs, qualité du reporting et du discours RSE de l'entreprise et dynamique positive de progrès sur les aspects ESG.

Dans le cadre de l'analyse des émetteurs obligataires non cotés uniquement, la rubrique « Respect des actionnaires minoritaires » est remplacée par la rubrique « Respect des créanciers ». Les sujets suivants sont analysés au sein de cette rubrique : objectif de levier cohérent avec le rating de l'entreprise, niveau d'agressivité financière, transparence et qualité de l'information financière et qualité des auditeurs.

- **Environnement :**

- Politique et actions : existence d'une feuille de route environnementale (objectifs précis et datés permettant de dégager des tendances d'évolution), choix des indicateurs de cette feuille de route, niveau d'ambition de l'entreprise sur ses objectifs environnementaux, actions environnementales mises en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, existence d'un système de management environnemental et d'une politique pour protéger la biodiversité.
- Résultats : communication de l'entreprise sur les résultats de son plan d'action (résultats présentés sur longue période et tendances d'évolution), évolution des principaux ratios environnementaux (consommation d'eau, émissions de CO2, consommation d'énergie, production et traitement de déchets dont déchets plastiques, utilisation de produits chimiques ...) et investissements réalisés afin de réduire son impact environnemental.
- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses

fournisseurs, contrôle des fournisseurs et accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques.

- Impact environnemental des produits : impact positif ou négatif des produits sur l'environnement, démarche d'écoconception, existence d'analyses de cycle de vie des produits, économie circulaire, part verte du chiffre d'affaires de l'entreprise et gestion de la fin de vie des produits.

- **Social** :

- Fidélisation et progression : attractivité de la marque employeur, capacité à recruter, satisfaction des salariés, politique de fidélisation des salariés, gestion des carrières, politique de formation et potentiel de rétention des salariés.
- Protection : lutte contre les discriminations, diversité, protection des salariés en matière de santé et de sécurité, respect du droit syndical, promotion et qualité du dialogue social et accompagnement des salariés en cas de restructuration.
- Fournisseurs : exposition des fournisseurs aux risques sociaux, degré de complexité de la chaîne d'approvisionnement, dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, accompagnement des fournisseurs vers de meilleures pratiques et contrôle des fournisseurs.
- Impact social des produits : impact social des produits pour le client et pour la société (par exemple : coûts évités) et accessibilité des produits.
- Relations avec la société civile : approche philanthropique de l'entreprise (dont mécénat de compétences), relations avec les communautés locales, satisfaction clients et participation à des initiatives de place dans le domaine de la RSE.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] : Ces OPC utilisent l'ensemble des critères détaillés ci-dessus car leur analyse ESG est totalement internalisée, sans recours à une agence de notation extra-financière, et réalisée intégralement par l'équipe de gestion de La Financière de l'Echiquier.

[MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG] : Ces OPC utilisent les critères de gouvernance détaillés ci-dessus, l'analyse de cette dimension restant intégralement internalisée. Quant aux critères environnementaux et sociaux utilisés, ils peuvent différer de ceux présentés précédemment car dans le cadre de ces OPC, la recherche sur les critères environnementaux et sociaux est réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research qui a sa propre grille d'analyse de ces critères. Ceux-ci sont adaptés au secteur et aux enjeux de chacune des entreprises analysées. En cas d'absence de Recherche ESG de MSCI disponible sur certaines entreprises, l'analyse ESG est alors internalisée dans son intégralité et l'ensemble des critères détaillés ci-dessus sont utilisés.

L'ensemble de ces critères ESG permet de déterminer une note ESG, sur 10, qui est attribuée à chaque entreprise. Celle-ci est composée de la façon suivante :

- **Gouvernance** : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Echiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à cet aspect. Cette conviction est renforcée par le fait que toutes les analyses ESG produites par La Financière de l'Echiquier bénéficient d'une notation de la gouvernance réalisée intégralement en interne.

- **Environnement et Social** : Les critères liés à l'environnement et au social sont regroupés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concerné :
 - o Pour les entreprises industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité.
 - o Pour les entreprises de services : la note sociale contribue à hauteur de 2/3 dans la note de Responsabilité tandis que la note Environnement représente 1/3 de la note de Responsabilité.

De plus, un malus de controverse ESG est pris en compte et vient impacter directement la note ESG. Vous trouverez le détail de ce malus dans le paragraphe 3.6 de ce Code de Transparence.

3.4. Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

A La Financière de l'Echiquier, nous sommes convaincus que le changement climatique a et aura un impact majeur sur notre société et sur les entreprises qui la composent. Par conséquent, il est essentiel que cette dimension fasse partie intégrante de notre analyse des risques environnementaux des entreprises de nos univers d'investissement. Cette analyse doit à la fois permettre de comprendre l'exposition de l'entreprise aux risques relatifs au changement climatique et la façon qu'elle a de les anticiper, de les gérer et de les réduire. C'est par exemple le cas des risques physiques résultant du changement climatique qui peuvent avoir des répercussions financières pour les organisations (dommages directs aux actifs) et des répercussions indirectes (découlant de la perturbation de la chaîne d'approvisionnement). La performance financière des organisations peut également être affectée par de nombreux autres facteurs : disponibilité, approvisionnement et qualité de l'eau, sécurité alimentaire, changements de température extrêmes affectant les locaux et les opérations.

Les principes et critères relatifs au changement climatique sont pris en compte de plusieurs façons dans nos OPC :

- **Au sein de la note ESG et en particulier de la note Environnementale** : Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leur impact sur le changement climatique et la biodiversité. La note Environnementale représente environ 20% de la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% de la note ESG d'un émetteur « Services ». Cette note ESG constitue un filtre plus ou moins contraignant au sein du processus de gestion de nos OPC intégrant des critères ESG dans leur gestion.
- **Au travers de l'analyse des intensités carbone des OPC** : Cette analyse est réalisée pour l'ensemble de nos OPC gérés de façon active. Elle permet aux gérants de piloter l'intensité carbone tous scopes de ses investissements. Dans le cadre de nos OPC labellisés ISR, nous nous sommes engagés à ce que leur intensité des émissions induites soit à tout moment inférieure à celle de leur indice de référence. Ce choix est cohérent avec la mise en œuvre de la Stratégie Climat et Biodiversité de La Financière de l'Echiquier qui nous engage à intégrer

progressivement d'autres indicateurs climatiques à la gestion de nos OPC, en commençant par les OPC labellisés ISR.

- **[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]** Au sein du « Score ODD » : Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises, au travers du Score « Solutions » d'émetteurs contribuant pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU dont les deux suivants :
 - o ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
 - o ODD 11 : Villes et communautés durables

Cette dimension est également intégrée dans le Score « Initiatives » avec par exemple la valorisation des démarches ambitieuses de neutralité carbone et d'utilisation des énergies renouvelables des entreprises. Ce score ODD étant un score de contribution net, les entreprises qui auraient par leurs produits et services ainsi que dans la conduite de leurs activités un impact négatif sur le changement climatique seront pénalisées.

- **[CLIMATE]** Au sein du « Score Maturité Climat et Biodiversité » : Les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte dans la sélection positive des entreprises via le score Maturité Climat et Biodiversité. Il évalue la maturité des émetteurs dans leur prise en compte des enjeux climatiques. Vous trouverez le détail du calcul du score Maturité Climat et Biodiversité, dans le paragraphe 4.1.

La **protection de la biodiversité** faisant partie intégrante de la lutte contre le changement climatique, nous avons décidé en 2021 de renforcer l'intégration de cette dimension dans nos décisions d'investissement. Pour cela, nous avons commencé par **identifier les secteurs pour lesquels la biodiversité est un enjeu matériel** en créant une matrice sectorielle, développée à l'aide de la recherche disponible sur le sujet (outil ENCORE, grille de matérialité du SASB, rapports d'ONG, recherche de brokers...). Cette matrice nous permet d'identifier le degré d'impact de chaque secteur sur la biodiversité.

Sur cette base, nous avons intégré les enjeux de protection de la biodiversité de plusieurs façons dans nos analyses des entreprises, quand cet enjeu est matériel :

- **Au sein de l'analyse ESG** : Nous avons tout d'abord intégré le thème de la biodiversité dans l'analyse de la politique environnementale des entreprises, au moyen d'une question spécifique à la gestion de la biodiversité.
- **[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]** Au sein du « Score ODD » : Le thème de la biodiversité est également intégré à plusieurs reprises dans notre score, que ce soit dans l'analyse des produits et services distribués par l'entreprise (Score « Solutions ») et dans l'analyse de la conduite responsable de leurs activités (Score « Initiatives »).
- **[CLIMATE]** Au sein du « Score Maturité Climat et Biodiversité » : Nous avons intégré le thème de la biodiversité dans notre méthodologie Maturité Climat et Biodiversité. La prise en compte de la biodiversité est conditionnée au degré (fort ou faible) d'impact du secteur de chaque entreprise sur cette thématique. Également, dans le cadre des entreprises de la poche « Solutions » de cet OPC, nous mesurons leur contribution positive nette à la biodiversité et analysons ainsi deux ODD spécifiques, relatifs à la vie aquatique (ODD 14) et à la vie terrestre

(ODD 15). Vous trouverez le détail du calcul du score Maturité Climat et Biodiversité, dans le paragraphe 4.1.

Compte tenu du peu d'informations disponibles à ce jour sur la prise en compte de cet enjeu par les entreprises et du manque de maturité des données et méthodologies existantes, notre approche sur la gestion de cet enjeu s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. A ce titre, nous avons rejoint fin 2020 l'initiative de la Fondation Finance for Biodiversity et nous sommes engagés, à l'horizon 2024, à intégrer des critères de biodiversité dans nos analyses, à mesurer l'impact de nos investissements, à les publier en toute transparence et à nous engager avec les sociétés sur le sujet.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Quel que soit l'OPC concerné géré par La Financière de l'Echiquier, la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs comprend les étapes suivantes :

- **Travail préparatoire** : Le travail d'analyse ESG des émetteurs débute par une phase d'analyse documentaire grâce à l'ensemble des moyens internes et externes détaillés dans le paragraphe 3.2. Cette analyse préalable à l'entretien est guidée par notre grille d'évaluation propriétaire couvrant l'ensemble des aspects ESG détaillés dans le paragraphe 3.3.
 - o Pour [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] ce travail préparatoire couvre les piliers environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui seront entièrement analysés en interne par l'équipe de gestion.
 - o Pour [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG] les gérants et analystes se concentrent principalement sur l'analyse de la gouvernance des entreprises, l'analyse des dimensions environnementales et sociales étant réalisée avec l'appui de MSCI ESG Research. Dans le cadre des obligations convertibles, classe d'actifs présente dans l'OPC [ARTY], la notation s'effectue sur la société de l'action sous-jacente. En effet, les OPC privilégiant les souches les plus convexes, le potentiel de croissance va être déterminé par l'évolution du sous-jacent faisant de ce dernier la cible idéale de l'analyse ESG. Dans le cas des options listées, la notation se fait également sur le sous-jacent, puisque le risque principal est lié à l'évolution du sous-jacent.
- **Entretien ESG** :
 - o Dans le cadre du processus de [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] l'entretien ESG est systématique. Il est l'occasion pour nous d'approfondir les thématiques sur lesquelles nous avons manqué d'informations durant notre analyse documentaire et de challenger les entreprises sur leurs enjeux clefs. Cette étape est primordiale, en particulier dans le cas des entreprises de petite taille. Elle nous permet d'obtenir des informations complémentaires et de ne pas les pénaliser de façon réductrice pour leur manque de transparence (souvent lié au manque de moyens humains dédiés à ces sujets en interne et non à leur manque d'engagement sur les sujets ESG). Il nous permet également de porter un regard critique sur les informations

communiquées publiquement par l'entreprise et de se prémunir contre les risques de « *greenwashing* ».

- o L'entretien ESG n'est pas obligatoire dans le processus de [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG]. Il a lieu selon le souhait des gérants et analystes en charge de la valeur. Cependant, ils sont incités à aborder, durant leurs nombreuses rencontres avec les entreprises tout au long de l'année, les sujets ESG les plus « matériels » afin d'enrichir leur connaissance des entreprises. Les axes de progrès des entreprises, que les gérants et analystes rédigent systématiquement après chaque analyse ESG, permettent de nourrir ces échanges. Dans le cas où certaines valeurs de l'univers d'investissement ne seraient pas couvertes par MSCI ESG Research (principalement petites entreprises et émetteurs obligataires non cotés), il est commun que cet entretien ait lieu, dans le cadre détaillé ci-dessus.
- **Synthèse et Evaluation** : A l'issue du travail préparatoire et/ou de l'entretien ESG, une synthèse de toutes les informations obtenues est réalisée. Elle nous permet à la fois d'établir le compte rendu qualitatif de notre analyse, d'assurer le suivi de l'entreprise dans le temps mais également d'en réaliser l'évaluation quantitative permettant de définir la note ESG de l'émetteur en question. Cette dernière est réalisée depuis 2007 selon une grille d'évaluation propriétaire qui repose sur les trois piliers traditionnels : Environnement, Social et Gouvernance.

Les particularités de notre méthodologie d'évaluation sont les suivantes :

- Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG se base sur le principe de double matérialité (cf. impacts de l'environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement).
- Elle couvre l'ensemble des piliers Environnement, Social et Gouvernance, comme détaillé dans le paragraphe 3.3.
- Un poids important est consacré à la gouvernance au sein de la note ESG (environ 60%) et en particulier à l'évaluation de la compétence de l'équipe dirigeante.
- Le poids des notes Environnement et Social au sein de la note ESG varie selon le type d'activité - « Industrie » ou « Services » - de l'entreprise (i.e. voir tableau ci-dessous).
- Nous ne normalisons pas nos notes ESG (par taille de capitalisation, par secteur...)
- Le poids donné à chacune des sous-thématiques des piliers a été déterminé par l'équipe de Recherche IR de La Financière de l'Echiquier.
- L'échelle de notation varie de 0 à 10, 10 étant la meilleure note.
- L'existence d'un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG et sanctionner les entreprises controversées sur les aspects ESG.

Alors que l'analyse ESG est intégralement internalisée dans le cas des émetteurs présents dans les portefeuilles de [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE], [CLIMATE] et [HEALTH] ce n'est généralement pas le cas pour [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG]. Dans ce second cas de figure et afin de faciliter l'élargissement de la couverture ESG des émetteurs pour l'ensemble de nos univers d'investissement, nous nous appuyons sur la recherche de MSCI ESG Research pour la notation des émetteurs sur les critères environnementaux et sociaux. Les notes environnementales et sociales – si elles sont disponibles - sont alors intégrées dans notre grille propriétaire d'évaluation ESG des émetteurs. La plateforme nous épaulé également dans l'analyse des controverses, en particulier sur les aspects de gouvernance. Un système d'alerte de suivi des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research, comme détaillé dans le paragraphe 3.6 de ce Code de Transparence. Excepté cela, le modèle de notation reste strictement le même que dans le cadre des OPC labellisés ISR (pondérations, critères...). Si sur certains émetteurs, principalement les petites entreprises et les émetteurs obligataires non cotés, la recherche de MSCI ESG Research n'est pas disponible, la notation ESG est alors internalisée dans son intégralité. Chacune des analyses ESG produites est contrôlée par l'équipe de Recherche IR avant publication dans notre base de données et cela dans un double objectif de formation continue des équipes et d'homogénéisation des hydropratiques de notation au sein de la gestion.

NOTE ESG GLOBALE	INDUSTRIE	SERVICE
NOTE GOUVERNANCE	62,50%	62,50%
x Compétence de l'équipe dirigeante	50%	50%
x Contre-pouvoirs	17%	17%
x Respect des actionnaires minoritaires	16%	16%
x Evaluation risques extra-financiers	17%	17%
NOTE RESPONSABILITÉ	37,50%	37,50%
NOTE ENVIRONNEMENT	50%	34%
x Politique environnementale & actions	33%	33%
x Résultats	33%	33%
x Fournisseurs	17%	17%
x Impact environnemental des produits	17%	17%
NOTE SOCIAL	50%	66%
x Fidélisation & progression	34%	34%
x Protection des salariés	33%	33%
x Fournisseurs	11%	11%
x Impact social des produits	11%	11%
x Relations avec la société civile	11%	11%
NOTE DE CONTROVERSE	max. - 20%	max. - 20%

- **Engagement** : En 2013, nous avons formalisé notre démarche d'engagement basée sur le suivi des progrès ESG des entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Cela nous permet de valoriser en priorité les entreprises qui s'inscrivent dans une dynamique d'amélioration (approche dite « Best Effort »). Cette démarche s'articule autour de trois principaux axes :

1. Notre analyse ESG est déterminante pour bien comprendre les enjeux de durabilité auxquels les entreprises sont confrontées.
2. A l'issue de cette analyse, nous établissons deux ou trois sujets prioritaires sur lesquels des améliorations sont attendues. Ces objectifs sont appelés « axes de progrès ». Nous souhaitons que les objectifs partagés avec l'entreprise soient réalistes, mesurables et contrôlables. Ces axes de progrès sont formalisés par écrit et transmis à l'entreprise.
3. Lors de la mise à jour de l'analyse ESG qui a lieu en moyenne tous les deux ans, nous apprécions ensemble les progrès accomplis sur la base des objectifs formalisés auparavant (axes de progrès atteints, partiellement atteints ou non atteints), et redéfinissons ensemble les prochains axes de progrès.

Cette démarche est menée de façon rigoureuse et systématique auprès de tous les émetteurs présents dans les portefeuilles des OPC actions labellisés ISR : [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE], [CLIMATE], [HEALTH], [MAJOR], [AGENOR].

Dans le cas des OPC obligataires et multi-actifs labellisés ISR [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] et [ARTY]: les investissements dans des émetteurs obligataires font l'objet d'envoi d'axes de progrès et de proposition de dialogue d'engagement post analyse ESG en particulier dans les cas suivants :

- o Sociétés non cotées sur les places de marché actions,
- o Sociétés ayant une note ESG inférieure à 6,0/10,
- o Sociétés notées en catégorie B par les agences de notation financières.

Concernant la poche actions de l'OPC multi-actifs [ARTY], les axes de progrès sont envoyés autant que possible aux sociétés en portefeuille.

Dans le cas des OPC [INTEGRATION ESG], les gérants et analystes dialoguent tout au long de l'année avec les entreprises dans lesquelles ils sont investis. La démarche d'engagement est moins formalisée. L'envoi des axes de progrès n'est pas systématique, mais est fortement recommandé. Les axes de progrès sont donc autant que possible transmis aux sociétés. Les thématiques ESG viennent nourrir, de façon de plus en plus régulière, leurs échanges avec les entreprises au travers des axes de progrès identifiés par les gérants et analystes au cours de leurs analyses ESG.

En complément de l'approche d'engagement individuel avec les entreprises, La Financière de l'Echiquier a initié en 2019, une démarche d'engagement collaboratif, aux côtés d'autres acteurs comme par exemple des sociétés de gestion. Plusieurs initiatives ont été rejointes nous permettant d'aborder avec les entreprises des thématiques pouvant plus difficilement être abordées individuellement. Vous retrouverez le détail des initiatives auxquelles nous avons participé dans le paragraphe 2.7 de ce Code de Transparence ainsi que dans notre rapport sur l'exercice des droits de vote et d'engagement.

- **Vote** : A La Financière de l'Echiquier, le vote fait partie intégrante de notre démarche d'investisseur responsable et en particulier de notre responsabilité d'actionnaire. Dans ce cadre, nous sommes engagés, pour l'ensemble de nos OPC, à voter systématiquement,

quel que soit le pourcentage de détention du capital ou des droits de vote. L'activité de vote repose sur une [Politique de vote](#) propre à La Financière de l'Echiquier disponible en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement ». Dans ce cadre, nous étudions avec attention toute résolution qui pourrait se révéler défavorable aux intérêts de la société ou à ceux des actionnaires minoritaires ainsi que les résolutions à caractère environnemental et social.

3.6. A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation ESG des émetteurs présents dans nos portefeuilles fait l'objet d'une révision tous les deux ans. Le temps du développement durable est un temps long. Par conséquent, les changements qui peuvent avoir lieu à l'échelle d'une entreprise sur les aspects ESG mettent généralement du temps à se concrétiser et n'ont que peu voire pas d'impact à court terme. Leurs effets sont visibles sur plus longue période. Nous avons donc décidé de faire le point tous les deux ans sur l'avancement des pratiques ESG des entreprises au sein de nos portefeuilles. Ces entretiens de suivi sont également l'occasion de vérifier que l'entreprise progresse en matière sociale, environnementale et de gouvernance et en particulier sur les axes de progrès que nous avons définis ensemble deux ans auparavant. La note de compétence de l'équipe dirigeante, élément central de notre note de gouvernance, peut quant à elle être mise à jour de façon plus régulière en cas de changement de directeur général.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + **[HEALTH]** : Les scores Impact propriétaires « Score ODD » et « Score AAAA » font l'objet d'une révision tous les deux ans, en parallèle de la revue de l'analyse ESG.

[CLIMATE] : Dans le cadre de l'OPC Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, la cadence de révision du « Score Maturité Climat et Biodiversité » (MCB) dépend des poches.

- Dans le cadre des entreprises des poches Solutions et Pionniers, la révision du score a lieu tous les deux ans.
- Dans le cadre des entreprises de la poche Transition, la révision du score s'effectue tous les ans. Cette cadence rapprochée de mise à jour est importante pour suivre de près l'évolution de la maturité climatique des sociétés en transition, une thématique au cœur du processus de gestion de l'OPC. Nous attendons des entreprises que leur score MCB soit en progression, afin de refléter la dynamique positive de l'entreprise. Par conséquent,
 - o Si le score MCB baisse, l'entreprise est sortie du portefeuille.
 - o Si le score MCB stagne, un engagement avec l'entreprise est effectué pendant 1 an. Au bout de cette période, si leur score baisse ou stagne encore, l'entreprise est sortie du portefeuille.

A La Financière de l'Echiquier, la gestion des controverses ESG sur les émetteurs est réalisée, par nos équipes, avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research, de la façon suivante :

- Lors de l'analyse ESG des entreprises : Depuis 2017, notre méthodologie d'analyse ESG intègre un malus de controverse au sein du calcul de la note ESG. Celui-ci vient impacter directement la note ESG. Cela nous permet de sanctionner plus directement les entreprises dont nous considérons qu'elles méritent de voir leur note ESG réduite à la suite d'une ou plusieurs controverses significatives. De plus, l'historique des controverses ESG de l'entreprise viendra impacter notre vision de celle-ci sur les trois piliers ESG. Pour [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE], [CLIMATE] et [HEALTH], ce malus est d'un maximum de 2 points (granularité du malus de 0,5) et sanctionne les controverses ESG sur les trois piliers.
Pour [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG], ce malus ne sanctionne que les controverses de gouvernance et est d'un maximum de 1 point. Cette différence s'explique par le fait que MSCI ESG Research intègre et pénalise, directement dans ses notes environnementales et sociales, les controverses que pourrait avoir un émetteur sur ces deux dimensions.
- Lors du suivi des entreprises en portefeuille : Un suivi quotidien des controverses ESG des entreprises de nos portefeuilles est réalisé par nos équipes avec le soutien de la recherche de MSCI ESG Research. Dans ce cadre, un système d'alerte de suivi des controverses a été mis en place sur la plateforme MSCI ESG Research pour notifier directement les gérants et les équipes de gestion en cas de nouvelles controverses ESG sur leurs valeurs et/ou en cas d'une évolution (amélioration ou dégradation) du niveau de gravité des controverses. Après avoir établi un dialogue avec l'entreprise afin de juger de son niveau de gravité, une controverse significative sur un émetteur aura un impact direct sur sa note ESG. Si la controverse a lieu alors que l'émetteur est déjà présent dans notre portefeuille, sa note ESG sera revue à la baisse. Si celle-ci passe alors sous le seuil d'éligibilité (4,0/10 pour les OPC soumis à [INTEGRATION ESG] ou compris entre 5,5/10 et 6,5/10 selon l'OPC labellisé ISR concerné), sa sortie du portefeuille sera réalisée dans les meilleurs délais - dans le meilleur intérêt des porteurs – et au maximum dans un délai de trois mois. En aucun cas cette valeur ne pourra être renforcée au sein du portefeuille en question. Dans le cadre de l'OPC [CLIMATE] les controverses liées aux questions climatiques et de biodiversité peuvent impacter négativement de 5 à 20% le score MCB des valeurs concernées (méthodologie présentée en 4.1).
- Par le Comité GREaT du Groupe LBP AM : En respect de la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM, une liste de surveillance normative a été mise en place, constituée d'émetteurs présentant un risque d'impact critique sur les droits humains ou l'environnement, via un suivi attentif des controverses, mais également de ressources externes (rapports d'ONG, plateformes spécialisées comme le Business and Human Rights Resource Center...) ou à la suite d'alertes de parties prenantes tierces. Une diligence renforcée est effectuée sur les émetteurs présents dans la liste de surveillance normative, afin d'analyser la gravité et l'étendue de la violation ou du risque, la probabilité de violations futures des normes éthiques fondamentales de LBP AM, la diligence raisonnable mise en œuvre au sein de l'entreprise et leur effet de levier sur l'entreprise étudiée. Le Comité GREaT du Groupe LBP AM délibère sur les mesures à adopter, conformément au Principe 19 des UNGP, à l'issue de chaque diligence renforcée afin de réduire le risque d'impacts négatifs graves sur les Droits humains, et peuvent mettre en place les mesures suivantes :

- L'engagement de l'émetteur, de façon bilatérale ou collective,
- La dégradation des scores GREaT de l'émetteur,
- La mise en surveillance renforcée,
- Le gel ou la suspension,
- L'exclusion.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Tous les OPC gérés par La Financière de l'Echiquier intègrent, dans leur construction de portefeuille, les résultats de la recherche ESG, de façon plus ou moins contraignante. Les étapes décrites ci-dessous se matérialisent au sein du processus d'investissement par des filtres restreignant l'univers d'investissement des OPC :

- **FILTRE EXCLUSION** : La recherche ESG relative aux exclusions sectorielles a un impact sur la construction de portefeuille de l'ensemble des OPC gérés ([POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG]). La Financière de l'Echiquier exclut de façon systématique et pour l'ensemble de sa gamme toute société :
 - o Appartenant au secteur GICS « Tobacco » et réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans le secteur du **tabac**.
 - o Appartenant au secteur GICS « Casino & Gaming » et les entreprises réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires à partir des **jeux d'argent**.
 - o En ligne avec les traités internationaux, toute entreprise qui produit, développe, utilise, stocke, commercialise ou distribue des systèmes d'armements controversés, ou des composants et services essentiels et dédiés de ces armements, quelle que soit la part représentée par ces armes controversées dans le chiffre d'affaires de l'entreprise. Au titre des armements controversés, nous excluons les entreprises impliquées dans les types d'armements suivants : **armes à sous-munition, mines anti-personnel, armes chimiques, armes incendiaires, armes biologiques, armes aveuglantes au laser, armes nucléaires en dehors du Traité de non-prolifération** et les **armes à uranium appauvri**.
 - o Active dans le **secteur du charbon thermique** selon les règles définies par notre politique charbon et visant à **l'arrêt total du financement du charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et 2040 dans tous les autres pays du monde**.
 - o Ayant une **empreinte biodiversité significative**, c'est-à-dire les entreprises ayant le plus gros impact absolu et relatif sur la biodiversité, sans politique de gestion des risques adéquate. Elle repose sur un screening quantitatif avec l'indicateur MSA.ppb (BIA, Carbon4 Finance, CDC Biodiversité) et une analyse qualitative des pratiques des entreprises.
 - o Appartenant à la **liste d'exclusion « Déforestation »**, constituée d'entreprises issues du secteur des matières premières agricoles à risques et de sociétés minières controversées pour des activités liées à la déforestation. Une analyse quantitative sectorielle et géographique est réalisée, suivi d'une analyse qualitative pour évaluer les politiques de gestion des risques de déforestation.
 - o Réalisant plus de **20%** de leur chiffre d'affaires dans des **activités liées aux pesticides**.

Pour en savoir plus sur les seuils et les modalités d'application des exclusions relatives à la biodiversité (empreinte biodiversité, déforestation, pesticides), veuillez consulter la [Politique Biodiversité](#) du Groupe LBP AM.

De plus, sur une base normative et en respect de la politique d'exclusion normative du Groupe LBP AM, LFDE exclut les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des **violations particulièrement graves des normes éthiques** et pour lesquelles l'exclusion est le levier le plus efficace pour réduire le risque de violation continue et future des normes internationales (**Pacte Mondial des Nations Unies**, **Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales** et **Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme**).

Veillez noter qu'uniquement pour les fonds labellisés « FNG », nous excluons également toute société faisant l'objet de **controverses jugées très sévères par MSCI ESG Research**, afin de répondre aux exigences du cahier des charges du label.

Nous excluons également les sociétés concernées par les sanctions américaine « **Executive Order 13959** ».

En complément de ces exclusions, les OPC labellisés ISR ([**POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE**] + [**CLIMATE**] + [**HEALTH**] + [**MAJOR**] + [**AGENOR**] + [**CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM**] + [**ARTY**]) excluent l'investissement dans toute société réalisant plus de 5% de son chiffre d'affaires dans les secteurs de l'**armement** (au sens large), de la **pornographie** et des **hydrocarbures non conventionnels et controversés** (seuils de tolérance de 5% de la production d'hydrocarbures et de 0% des plans d'expansion).

Certains OPC actions labellisés ISR ([**POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE**] + [**HEALTH**] + [**MAJOR**] + [**AGENOR**]) excluent également les **hydrocarbures conventionnels**.

Dérogation : L'OPC [**CLIMATE**] exclut les hydrocarbures non conventionnels et controversés mais n'exclut pas les hydrocarbures conventionnels. En effet, l'un des objectifs de cet OPC, au travers de la poche « Transition », est d'accompagner les sociétés qui amorcent leur transition et l'intégration des enjeux climatiques dans leur stratégie, même si la trajectoire reste à améliorer. Cette approche « Best effort » est nécessaire pour accompagner les entreprises qui feront l'économie européenne neutre en carbone de demain.

Exception : L'OPC [**ARTY**] exclut également les activités liées au pétrole conventionnel. Cette exclusion inclut les entreprises de l'industrie pétrolière au-delà de 5% du chiffre d'affaires (sont concernés la production de pétrole et les équipements associés, le raffinage, le transport de pétrole et la production d'électricité à partir de pétrole). L'OPC n'exclut cependant pas les activités liées au gaz.

Notre politique d'exclusion du secteur des hydrocarbures est en ligne avec les exigences des labels allemand « FNG » et belge « Towards Sustainability ».

La politique d'exclusion de [**POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE**], [**CLIMATE**] et [**HEALTH**] est encore plus exigeante. En complément des secteurs énoncés ci-dessus, ces OPC excluent les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs de l'**alcool**, des **OGM** et de l'**huile de palme**. La politique d'exclusion de nos OPC à Impact est selon nous compatible avec la Doctrine Sociale de l'Eglise.

Exception : [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE], [CLIMATE] et [HEALTH] appliquent un seuil d'exclusion plus exigeant que l'ensemble de la gamme toute société et excluent les entreprises réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées aux pesticides.

Exception : En complément, [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [HEALTH] ainsi que les compartiments des SICAV luxembourgeoises - uniquement - de [MAJOR] + [AGENOR] excluent également l'énergie nucléaire.

Également pour [CLIMATE], nous excluons les sociétés coupables de controverses sévères et très sévères selon MSCI ESG Research sur les enjeux sensibles à la biodiversité : huile de palme, bois, soja, bétail et surpêche.

Cette politique d'exclusion nous permet, en renonçant au financement de certains secteurs et pratiques controversées, de ne pas soutenir l'impact social et/ou environnemental négatif de ces entreprises. Les données sur lesquelles se basent nos diverses exclusions (hors charbon thermique) proviennent de MSCI ESG Research et sont mises à jour trimestriellement.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif de la politique d'exclusion de La Financière de l'Echiquier :

	EXCLUSIONS																		
	Tabac	Jeux d'argent	Pays non-coopératifs fiscalement	Armements controversés	Autres types d'armements	Empreinte Biodiversité	Déforestation	Pesticides	Charbon Thermique	Energie nucléaire	Energies fossiles conventionnelles	Energies fossiles non-conventionnelles et controversées	Pornographie	Alcool	OGM	Huile de palme	Controverses biodiversité sévères et très sévères	Normes éthiques fondamentales	
INVESTISSEMENT A IMPACT																			
Echiquier Positive Impact Europe	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	
Echiquier Impact et Solidaire	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	
Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	●	●	●	●	●	●	●	●				●	●	●	●	●	●	●	
Echiquier Health Impact For All	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●		●	
CONVICTIONS DURABLES																			
* Echiquier Major SRI Growth Europe	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●						●	
Echiquier Alpha Major SRI	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●						●	
* Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●						●	
Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	●	●	●	●	●	●	●	●		●	●	●						●	
Echiquier Credit SRI Europe	●	●	●	●	●	●	●	●				●	●					●	
Echiquier Short Term Credit SRI	●	●	●	●	●	●	●	●				●	●					●	
Echiquier ARTY SRI	●	●	●	●	●	●	●	●		○	●	●						●	
INTEGRATION ESG																			
OPC Actions	●	●	●	●		●	●	●	●									●	
OPC Multi-actifs	●	●	●	●		●	●	●	●									●	
OPC Crédits et Obligations Convertibles	●	●	●	●		●	●	●	●									●	

○ Exclusivement les activités liées au pétrole conventionnel

* Certains compartiments de ces stratégies pourraient faire l'objet d'exclusions complémentaires dans le cadre de labellisation dans certains pays.

Pour obtenir le détail de nos politiques d'exclusion, la [Politique Charbon](#) et la [Politique d'Exclusion](#) de La Financière de l'Echiquier sont disponibles en libre accès sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) ».

- **FILTRE CONVICTION ESG :**

[INTEGRATION ESG] : L'intégration ESG désigne la prise en compte dans la gestion classique de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Les informations issues de la recherche ESG peuvent contribuer aux choix d'investissement des gérants au même titre que la recherche financière et enrichir leur connaissance des entreprises. Les notes ESG des émetteurs peuvent par exemple être mises en perspective avec la valorisation boursière de l'entreprise afin de voir si les risques de durabilité identifiés lors de l'analyse y sont intégrés. L'équipe de Recherche IR accompagne et sensibilise tout au long de l'année les gérants et analystes financiers à tirer le meilleur parti de la recherche ESG. Chacune des analyses ESG produites est contrôlée par l'équipe de Recherche IR avant publication et cela dans un double objectif de formation continue des équipes et d'homogénéisation des pratiques de notation au sein de la gestion.

Ainsi, les OPC soumis à l'intégration ESG appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Ces dernières doivent avoir au minimum **une note ESG supérieure ou égale à 4,0/10**. Cette note ESG constitue un filtre d'exclusion ESG minimum permettant de s'assurer que les entreprises les plus risquées du point de vue ESG ne pourront être investies.

A savoir que pour les OPC **[INTEGRATION ESG]**, il est envisageable, sous réserve que cela soit prévu dans les prospectus, de recourir à des instruments de taux de type « bons du trésor » pour placer les liquidités. Toutefois, nous rappelons que ces instruments ne sont pas comptabilisés dans les 90% de l'actif net couverts par une notation ESG (contrainte relative au cadre de la Doctrine AMF 2020-03).

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la recherche ESG joue un rôle particulièrement important dans la construction des portefeuilles. Dans ce cadre, ces OPC appliquent un filtre de note ESG sur la sélection des valeurs. Ces dernières doivent avoir au minimum une note ESG supérieure ou égale à **5,5/10** pour **[AGENOR]** + **[CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM]** et **[ARTY]**, à **6,0/10** pour **[CLIMATE]** + **[HEALTH]** et **[MAJOR]** et à **6,5/10** pour **[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]**. Ce seuil minimum de notes ESG dépendent de l'objectif de durabilité recherché par l'OPC ainsi que de la qualité ESG de son univers d'investissement. Dans tous les cas, la politique d'exclusion ainsi que la note ESG minimum de l'OPC doivent permettre d'exclure au moins 20% de son univers d'investissement. Les taux de sélectivité de chacun des OPC labellisés ISR au 31/12/2023 sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

[MAJOR] De plus, Echiquier Major SRI Growth Europe et dans son sillon Echiquier Alpha Major SRI intègrent les facteurs ESG dans la gestion de ses pondérations. Ainsi, lorsque la note ESG d'une société est supérieure à la note ESG moyenne de l'OPC, les gérants peuvent, de façon discrétionnaire, appliquer un bonus à la pondération de la valeur au sein du portefeuille. Celui-ci pourra être d'un maximum de 1% par rapport à la pondération initiale, découlant uniquement d'une lecture financière du cas d'investissement.

[ARTY] Echiquier ARTY SRI intègre aussi des facteurs ESG dans la gestion des pondérations. Ainsi, lorsque la note ESG d'une société est supérieure à 7,0/10, les gérants peuvent, de façon discrétionnaire, appliquer un bonus à la pondération de la valeur au sein du portefeuille. Celui-ci

pourra être d'un maximum de + 0,2% par rapport à la pondération initiale. Ce bonus s'applique uniquement à la poche actions de l'OPC.

[POSITIVE IMPACT] Echiquier Positive Impact Europe intègre également un ajustement discrétionnaire lié aux facteurs de durabilité dans la gestion de ses pondérations. Ainsi, la note ESG et le score ODD sont des critères pouvant conduire à un ajustement du poids d'une société en portefeuille (allant de -1% à +1%). Pour cela, il faut que la note ESG et le score ODD soient meilleurs que la moyenne du portefeuille.

Vous trouverez ci-dessous l'état des lieux ESG de chacun des OPC labellisés ISR de La Financière de l'Echiquier au 31/12/2023 :

	NOTATIONS ESG									
	Pourcentage de couverture ESG	Taux de sélectivité	Note ESG minimum	Note ESG moyenne pondérée	Note de Gouvernance moyenne pondérée	Note Environnementale moyenne pondérée	Note Sociale moyenne pondérée	Note interne de Gouvernance	Note interne Environnement + Social	Note MSCI Environnement + Social
INVESTISSEMENT A IMPACT										
Echiquier Positive Impact Europe	100%	67%	6,5/10	7,4	7,7	7,1	7,1	●	●	
Echiquier Impact et Solidaire - poche cotée	100%	67%	6,5/10	7,4	7,7	7,1	7,1	●	●	
Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe	100%	45%	6,0/10	7,4	7,7	7,2	7,1	●	●	
Echiquier Health Impact For All	100%	67%	6,0/10	6,9	7,2	5,9	7,0	●	●	
CONVICTIONS DURABLES										
Echiquier Major SRI Growth Europe	100%	40%	6,0/10	7,1	7,4	7,1	7,0	●		●
Echiquier Alpha Major SRI	100%	35%	6,0/10	7,1	7,4	7,1	7,0	●		●
Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	100%	28%	5,5/10	6,6	7,3	5,6	5,5	●		●
Echiquier Agenor Euro SRI Mid Cap	100%	33%	5,5/10	6,6	7,3	6,0	5,3	●		●
Echiquier Credit SRI Europe	100%	27%	5,5/10	6,8	7,2	7,4	6,1	●		●
Echiquier High Yield SRI Europe	100%	27%	5,5/10	6,5	6,7	6,9	5,7	●		●
Echiquier Short Term Credit SRI	100%	27%	5,5/10	6,8	7,2	7,4	6,0	●		●
Echiquier ARTY SRI	100%	27%	5,5/10	6,9	7,3	7,1	6,2	●		●

Focus sur la méthodologie de calcul du taux de sélectivité : Pour les émetteurs de l'univers d'investissement de chacun des OPC pour lesquels nous n'avons pas de notes ESG interne, nous utilisons les notes E, S et G de MSCI ESG Research que nous pondérons selon notre méthodologie d'évaluation propriétaire détaillée au paragraphe 3.5. Si une société de l'univers d'investissement n'est pas couverte par MSCI, elle n'est alors pas prise en compte dans le calcul du taux de sélectivité. Si l'OPC contient des billets de trésorerie, le calcul du taux de sélectivité de celui-ci intégrera les billets de trésorerie à son univers d'investissement, à hauteur du poids qu'ils y représentent.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] La méthode de calcul du taux de sélectivité demandée par le label ISR de l'Etat Français ne comprend que deux étapes : les exclusions sectorielles et normatives et le filtre d'analyse ESG. Les scores Impact utilisés dans nos fonds à impact et détaillés

ci-dessous ne rentrent donc pas en considération dans le calcul, mais viennent tout de même renforcer le niveau de sélectivité de l'OPC.

FILTRE IMPACT :

La démarche d'investissement à impact de LFDE se base sur sa doctrine d'impact formalisée en 2021. Elle s'inspire des travaux de place sur l'investissement à impact sur les marchés cotés (FIR/France Invest, GIIN et Institut de la Finance Durable). Son objectif est de donner un cadre aux stratégies d'investissements à impact, de LFDE. Notre doctrine d'impact se fonde sur trois piliers :

- **Intentionnalité** : L'intention de générer un impact environnemental et/ou social positif est le point de départ de toute démarche d'investissement d'impact. Sa mise en œuvre s'appuie sur une thèse d'impact, la définition d'objectifs d'impact ex ante associés à des indicateurs précis, une gouvernance robuste, des ressources internes dédiées...
- **Additionnalité** : Il s'agit de la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités. Elle se traduit notamment pour LFDE par une détention longue du capital des entreprises investies, par un dialogue continu avec les entreprises...
- **Mesurabilité** : La mesurabilité de l'impact des investissements et de l'impact de l'OPC est cruciale afin d'accroître la transparence sur la réalité de l'impact des investissements des clients, mais aussi pour suivre l'avancement des objectifs d'impact préalablement établis. Ces mesures, réalisées avec l'appui d'experts indépendants, sont intégrées dans le schéma de rémunération des gérants des OPC à impact.

L'ensemble des OPC à impact lancé par LFDE doivent répondre à cette doctrine d'impact.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] Echiquier Positive Impact Europe et Echiquier Impact et Solidaire investissement uniquement dans des entreprises qui contribuent positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. Dans ce cadre, nous avons mis en place un filtre « Impact » nous permettant de ne retenir dans notre univers investissable que des entreprises ayant une **contribution positive nette** à ces objectifs. Afin de les identifier, nous avons mis en place un « Score ODD » sur 100 points (allant de – 100 à + 100) qui est la moyenne de deux scores nets, le Score « Solutions » et le Score « Initiatives » comme détaillés ci-dessous :

- a. **Score « Solutions »** sur 100 points : ce score mesure le pourcentage du chiffre d'affaires que l'entreprise réalise en contribution nette à un ou plusieurs des neuf ODD sélectionnés par l'équipe de Recherche IR. Ces neuf ODD ont été sélectionnés, parmi les dix-sept identifiés par l'ONU, pour leur matérialité économique forte. Dans le cas où une entreprise analysée aurait également une partie de son chiffre d'affaires qui aurait une contribution négative à un ou plusieurs de ces neuf ODD, ce pourcentage serait alors minoré de sa contribution négative. On parle alors de **contribution positive nette**. La contribution de chaque entreprise est affectée aux cibles sous-jacentes aux neuf ODD sélectionnés, qui sont les suivants :

1. ODD 3 : Bonne santé et bien-être. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs de la santé, l'assurance ou la sécurité routière.

2. ODD 4 : Education de qualité. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans le secteur de l'éducation.
3. ODD 6 : Eau propre et assainissement. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires issu de solutions d'économies, de traitement et d'accès à l'eau.
4. ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs des énergies propres et de l'efficacité énergétique.
5. ODD 8 : Travail décent et croissance économique. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les secteurs du tourisme soutenable, des audits de la chaîne d'approvisionnement ainsi que dans les outils de productivité.
6. ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les nouvelles techniques de production, les technologies de l'information et la digitalisation.
7. ODD 11 : Villes et communautés durables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour les villes intelligentes (bâtiments, mobilité, urbanisme...), dans la sécurité, la mobilité durable, les solutions de réduction du CO2, la qualité de l'air ou encore la gestion des déchets.
8. ODD 12 : Consommation et production responsables. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires lié à la vente de produits ayant un impact environnemental positif et/ou étant éco-conçus, à la dématérialisation, à l'alimentation responsable ou encore au secteur du recyclage.
9. ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires dans les solutions pour l'efficacité des institutions, l'éradication de l'économie souterraine, la lutte contre la corruption et la cybersécurité.

Cette grille de lecture est le fruit de notre propre interprétation et d'un travail en interne basé sur les guidelines (objectifs et cibles) précises de l'ONU ainsi que sur un dialogue avec nos parties prenantes et l'écosystème des ODD. Un seuil minimum de 20% de chiffre d'affaires, contribuant positivement (contribution nette) à un ou plusieurs des neuf ODD décrits ci-dessus, est nécessaire afin d'intégrer le portefeuille. Le calcul du « Score Solutions » se base sur l'équivalence : 10% de chiffre d'affaires = 10 points.

- b. **Score « Initiatives »** sur 100 points : ce score mesure la contribution positive nette d'une entreprise aux dix-sept ODD de l'ONU en lien avec les diverses actions et initiatives significatives qu'elle peut mettre en place sur les aspects environnementaux, sociaux et sociétaux. L'équipe de Recherche IR a établi pour chacun des dix-sept ODD, une ou plusieurs initiatives significatives et fortement impactantes pouvant être mise en œuvre par l'entreprise de façon intentionnelle afin d'y contribuer. Au contraire, si elle contrevient par ses actions à un ou plusieurs de ces ODD, elle sera pénalisée dans des proportions équivalentes. Chaque initiative est équipondérée dans le calcul du score. La contribution des entreprises au travers de leurs initiatives est rattachée aux cibles des dix-sept ODD. La somme nette de toutes les initiatives (positives et négatives) menées par l'entreprise permet de déterminer son Score « Initiatives ».

Depuis 2021, nous avons décidé de rattacher les points attribués à chaque entreprise, au titre de ces deux scores, aux cibles de chacun des ODD afin de donner plus de granularité à notre analyse et de nous assurer de la contribution précise de chaque société.

La moyenne de ces deux scores nets nous permet *in fine* de déterminer le « Score ODD » de chaque émetteur. Dans le cadre de ce filtre impact, pour qu'un émetteur puisse intégrer le portefeuille d'Echiquier Positive Impact Europe, il devra obtenir à la fois un Score « Solutions » minimum de 20/100 (soit 20% de contribution positive nette de son chiffre d'affaires aux 9 ODD choisis) et un « Score ODD » de 25/100.

[CLIMATE] Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe fait l'objet d'un filtre impact basé sur notre score Maturité Climat et Biodiversité (MCB) propriétaire, reflétant le niveau d'avancement (mesuré en %) des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité. Cet indicateur est le fruit de l'expertise de l'équipe de gestion et du conseil itératif fourni par I Care. Il intègre des éléments qualitatifs et quantitatifs, à la fois rétrospectifs et prospectifs permettant de mesurer la maturité de l'entreprise sur la prise en compte du changement climatique et de la perte de la biodiversité.

La prise en compte de la biodiversité est conditionnée au degré (fort ou faible) d'impact du secteur de chaque entreprise sur cette thématique.

SCORE DE MATURETE CLIMAT ET BIODIVERSITE	IMPACT BIODIVERSITE FORT	IMPACT BIODIVERSITE FAIBLE
GOUVERNANCE	30%	30%
ENGAGEMENT CLIMATIQUE	30%	60%
ENGAGEMENT BIODIVERSITE	30%	0%
TRANSITION JUSTE	10%	10%
CONTROVERSES CLIMATIQUES ET DE BIODIVERSITE	max. - 20%	max. - 20%

Ainsi, selon le poids de la biodiversité dans le score MCB, l'analyse de chaque société repose sur 3 ou 4 piliers :

- **GOUVERNANCE CLIMATIQUE**
 - . **Gouvernance de la stratégie Climat** : Implication du Directeur Général, du Conseil...
 - . **Intégration de critères climatiques dans le schéma de rémunération du Directeur Général**
 - . **Niveau d'expertise climatique du Conseil** : profils et/ou comités pertinents au regard de l'enjeu climatique de l'entreprise au sein du conseil d'administration.
 - . **Prise en compte du risque de transition** : identification, analyse et gestion du risque de transition.
 - . **Prise en compte du risque physique** : identification, analyse et gestion des risques physiques.
- **ENGAGEMENT CLIMATIQUE**
 - . **Feuille de route climatique** : objectifs chiffrés de réduction des émissions, choix d'indicateurs climatiques adéquats.

. **Intégration du climat dans la chaîne d'approvisionnement** : processus et qualité des contrôles des pratiques environnementales et climatiques des fournisseurs.

. **Trajectoire carbone passée** : historique de l'intensité carbone sur les 3 dernières années en comparaison avec l'objectif de l'accord de Paris sur le climat, adhésion à des initiatives climatiques ou reconnaissances externes faisant autorité (cf. SBT, ACT, RE100, CDP (A ou A-)).

- **ENGAGEMENT BIODIVERSITE (si impact fort)**

. **Feuille de route biodiversité** : objectifs chiffrés et mise en place d'indicateurs de biodiversité pertinents pour l'entreprise, processus et qualité des contrôles des pratiques de biodiversité des fournisseurs, influence des pratiques des fournisseurs sur la biodiversité.

. **Reconnaissance externe sur le sujet** : adhésion à des initiatives climatiques (cf. SBT), reconnaissance au travers d'un bon score dans des certifications externes (cf. CDP Water et/ou Forest, score BIA de Carbon4 Finance, Forest500).

. **Positionnement de l'entreprise par rapport aux 4 pressions sur la biodiversité (changements d'habitats, pollution, surexploitation des ressources, espèces invasives)** : analyse de l'exposition, de l'identification et de la gestion des quatre pressions, quand elles sont matérielles, pour l'entreprise.

- **TRANSITION JUSTE**

. **Conséquences sur l'emploi de la trajectoire climatique de l'entreprise** : identification et gestion du risque de restructuration, destruction d'emplois liés à la trajectoire climatique.

. **Accessibilité des produits et services résultant de la trajectoire climatique** : impact potentiel de la transition énergétique et écologique sur le prix des produits et services de l'entreprise.

- **CONTROVERSES CLIMATIQUES** : Un malus vient pénaliser le score MCB de l'entreprise, en cas de controverses climatiques. Pour cela, nous utilisons la recherche de MSCI ESG Research et ne considérons que les controverses liées au climat (cf. émissions de CO2 ou autres gaz à effets de serre, dégradation des sols, des océans...). En fonction du niveau de gravité, un malus est appliqué au score MCB, s'échelonnant entre 0% et -20% avec une granularité de 5%.

L'OPC est organisé en trois poches permettant d'évaluer les émetteurs de manière différente selon leur degré de maturité de prise en compte des enjeux climatiques. Un score MCB minimal a été défini pour chacune de ces trois poches et entre en jeu dans la sélection des entreprises en portefeuille :

- o **Poche Solutions** : Entreprises proposant des solutions concrètes aux enjeux climatiques et de biodiversité grâce à leurs produits et/ou services. Pour être éligibles, ces entreprises doivent obtenir à la fois :
 - o Un score MCB minimal de 40%.
 - o Un score « Solutions » (cf. méthodologie du « Score ODD ») de plus de 20% (% du chiffre d'affaires net contribuant aux ODD 7 et/ou 11 sur le climat et aux ODD 14 et/ou 15 sur la biodiversité).

Les ODD 14 et 15 ne sont pas présents dans la liste des ODD utilisés dans le cadre de la méthodologie de [POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]. Ces ODD sont uniquement utilisés pour les entreprises de la poche « Solution » de l'OPC [CLIMATE]. Ils sont relatifs à :

- ODD 14 : Vie aquatique. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires liés à la conservation et à l'exploitation durable des océans, des mers et des ressources marines.
- ODD 15 : Vie terrestre. Nous mesurons ici le pourcentage du chiffre d'affaires liés à la préservation et à la restauration des écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

- **Poche Pionniers** : Entreprises ayant déjà une démarche de transition climatique ambitieuse et aboutie. Pour ces entreprises, un score MCB minimal de 60% et un engagement SBT (*Science Based Targets*) et/ou SBTN (*Science Based Targets Nature*) sont requis. Cet engagement doit être au niveau Committed ou Targets Set. Dans le cas où la biodiversité est prise en compte dans la pondération du score, le score du pilier Engagement Climatique et celui du pilier Engagement Biodiversité doivent être au minimum de 20 sur 30 afin qu'un pilier ne soit pas privilégié au détriment de l'autre.

- **Poche Transition** : Entreprises qui n'ont pas encore entamé ou qui sont au début de leur transition climatique. Pour ces entreprises, un score MCB minimal de 40% mis à jour annuellement est requis. Dans le cas où la biodiversité est prise en compte dans la pondération du score, le score du pilier Engagement Climatique et celui du pilier Engagement Biodiversité doivent être au minimum de 10 sur 30 afin qu'un pilier ne soit pas privilégié au détriment de l'autre.

[HEALTH] Echiquier Health Impact For All est un OPC investi dans des sociétés dont les innovations permettent d'améliorer l'accès à la santé. Une méthodologie propriétaire à impact, dédiée à l'accès à la santé, a été développée et nous permet d'établir le « Score AAAA ». Deux cadres de référence ont façonné la méthodologie d'impact de l'OPC :

- Les quatre enjeux d'accès à la santé définis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- La philosophie de la taxonomie européenne.

Afin d'identifier les entreprises contribuant à l'amélioration de l'accès à la santé, notre méthodologie contient deux étapes :

- **Ne pas causer de préjudices importants (DNSH - Do No Significant Harm)** : L'OPC investira uniquement dans des entreprises qui ne contribuent pas négativement par leurs pratiques à un (ou plusieurs) des quatre enjeux d'accès à la santé décrits ci-dessus. Pour chaque enjeu, plusieurs points de vigilance ont été identifiés. Pour chacun d'eux, jusqu'à trois niveaux de pratiques ont été définis :
 - **GO** : Ce statut signifie que l'entreprise a mis en place des pratiques exigeantes, de référence sur l'enjeu identifié.

- **ENGAGEMENT** : Ce statut signifie que l'entreprise a une posture correcte sur l'enjeu identifié mais qui pourrait être améliorée. Ce statut permettra d'identifier une piste d'engagement que l'équipe de gestion abordera avec la société.
- **NO GO** : Ce statut signifie que l'entreprise cause un préjudice important à l'enjeu identifié. Une entreprise ayant obtenu un NO GO ne sera pas investissable. Les points suivants pourront par exemple déclencher un NO GO (mensonges avérés sur l'efficacité et les résultats des essais cliniques, revente de données de patients à caractère commercial comme par exemple à des assureurs...).
- **Contribution substantielle** : L'OPC investira uniquement dans des entreprises dont 20% minimum du chiffre d'affaires contribue à un ou plusieurs des quatre enjeux d'accès établis par notre méthodologie :
 - o **Disponibilité (Availability)** : Produits et services améliorant la disponibilité des soignants, et des traitements pour des maladies peu couvertes.
Exemples : Appui chirurgical grâce à l'intelligence artificielle et à la robotique, logiciel de formation ou de simulation permettant la montée en compétence du personnel soignant, vaccins contre le paludisme...
 - o **Accessibilité Géographique (Accessibility)** : Produits et services améliorant l'autonomie du patient et la couverture médicale aux soins de santé.
Exemples : Téléconsultations, robots télécommandés pour interventions à distance, traitements administrables à domicile plutôt qu'à l'hôpital...
 - o **Accessibilité Financière (Affordability)** : Produits et services améliorant la capacité financière des patients à accéder à des services médicaux de qualité et/ou des payeurs publics.
Exemples : Politique de diffusion de traitements à moindre prix pour les populations « bottom of the pyramid », des pays en développement, méthodes de diagnostic in-vitro plus efficaces et moins coûteuses...
 - o **Acceptabilité (Acceptability)**: Produits et services améliorant la confiance et le confort des patients dans les traitements et les services de santé.
Exemples : Traitement par ingestion plutôt que par injection, méthodes de diagnostic moins intrusives et moins douloureuses...

Pour en savoir plus sur le « Score AAAA » et les différents enjeux intégrés à notre analyse, veuillez-vous référer à la Thèse d'Impact de l'OPC Echiquier Health Impact For All disponible sur notre site internet.

L'ensemble des méthodologies d'évaluation d'impact présentées ci-dessus pour nos OPC à Impact s'inscrivent dans une démarche de double matérialité des entreprises et se concentrent en particulier sur l'évaluation de l'impact des entreprises sur la société et l'environnement (matérialité impact).

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Dans la construction de portefeuille, les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte au sein de la note Environnementale. Ces enjeux sont analysés pour chaque entreprise au travers de leur politique environnementale et des actions mises en œuvre afin de réduire leurs impacts sur le changement climatique. La note Environnementale impacte environ 20% la note ESG d'un émetteur « Industrie » et environ 15% la note ESG d'un émetteur « Services ». La note ESG constitue un filtre, plus ou moins restrictif au sein du processus de gestion de l'ensemble de nos OPC gérés de façon active comme décrit précédemment.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, l'intensité carbone des émetteurs rentre à présent en jeu dans la construction de portefeuille de façon à ce que l'intensité des émissions induites de l'OPC soit à tout moment meilleure que celle de son indice de référence.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] : Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe et d'Echiquier Impact et Solidaire, les critères relatifs au changement climatique sont également pris en compte dans la construction du portefeuille via une sélection, au travers du « Score Solutions » d'émetteurs ayant une contribution positive nette pour au moins 20% de leur chiffre d'affaires aux ODD dont les deux suivants :

- ODD 7 : Energie propre et d'un coût abordable
- ODD 11 : Villes et communautés durables

[CLIMATE] : Dans le cas particulier de l'OPC Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe les critères relatifs au changement climatique sont pris en compte de façon très significative par l'emploi du « Score Maturité Climat et Biodiversité » développé dans le paragraphe 4.1. Des données climatiques agrégées à l'échelle du portefeuille sont également intégrées de manière itérative dans la gestion comme la température, la part verte ou le risque physique.

De plus, dans le cadre de la Stratégie Climat et Biodiversité de LFDE, d'autres critères relatifs au changement climatique vont progressivement venir enrichir la gestion de l'ensemble de nos OPC, en commençant par les OPC labellisés ISR.

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] + [MAJOR] + [AGENOR] : Dans le cadre des OPC labellisés ISR Actions, aucun n'émetteur ne peut être investi s'il n'a pas fait préalablement l'objet d'une analyse ESG. Le taux de notation ESG des émetteurs en portefeuille pour ces OPC est donc en permanence de 100%.

[CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] : Dans le cadre des OPC labellisés ISR Obligataires ou Multi-actifs, une poche de 5% d'émetteurs non notés est autorisée, offrant au gérant la flexibilité nécessaire à la participation à des émissions dans le marché primaire. Un contrôle post-trade quotidien permet de s'assurer que cette poche ne dépasse pas la limite autorisée de 5%. Les émetteurs concernés

devront faire l'objet d'une notation ESG dans les meilleurs délais, dans un délai de trois mois maximum. Ce délai est monitoré par l'équipe en charge de la gestion des risques. Dans le cas où la note ESG fixée serait inférieure à la note ESG minimum autorisée dans l'OPC concernée, le gérant disposera – dans le meilleur intérêt du porteur – d'un délai de trois mois maximum pour désinvestir et devra le faire dans les meilleurs délais. En aucun cas cette valeur ne pourra être renforcée au sein du portefeuille en question.

[INTEGRATION ESG] : Dans le cadre du renforcement de notre démarche d'Intégration ESG, en ligne avec les exigences de la doctrine AMF 2020-03 sur l'utilisation des critères de durabilité, le pourcentage de notation ESG doit à présent être à tout moment d'au moins 90% de l'actif net retraité du cash et des éventuels titres souverains.

Un contrôle post-trade quotidien permet de s'assurer que cette poche ne dépasse pas la limite autorisée de 10%. Depuis janvier 2023, ces contraintes extra-financières sont suivies au travers d'une nouvelle plateforme « ESG Connect », développée par la société WEEFIN.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Notre process d'évaluation ESG est mis à jour de façon annuelle. Cela nous permet de l'adapter aux évolutions des pratiques ESG des entreprises ainsi que du marché de l'ISR.

Au cours des derniers mois, peu de changements ont affecté les **processus de gestion des OPC** gérés par La Financière de l'Echiquier.

- **Exclusions** : Suite à nos différents travaux sur le rapprochement des politiques d'exclusion du Groupe LBP AM et de LFDE, plusieurs changements concernant le socle commun des exclusions appliqué à tous les fonds sont à noter :
 - o Depuis le 1^{er} avril 2024 : élargissement du périmètre d'exclusion sur les armements controversés ainsi qu'à toute la chaîne de valeur du tabac, ajout des jeux d'argents dans le socle commun (auparavant exclusion uniquement pour les OPC Convictions Durables et Impact), évolution de certains seuils d'exclusion et du périmètre des OPC soumis aux critères dérogeables sur le charbon thermique, et l'adoption de la politique d'exclusion normative de LBP AM.
 - o Depuis le 1^{er} octobre 2024 : élargissement des exclusions dans le socle commun au thème de la biodiversité, comprenant l'ajout de l'empreinte biodiversité significative, de la déforestation et des pesticides (auparavant exclusion uniquement pour les OPC à Impact), évolution du seuil d'exclusion des pesticides à 20% pour le socle commun (exception : seuil plus stricte à 5% pour les OPC à Impact), suppression de l'exclusion du cannabis récréatif.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires ?

[SOLIDAIRE] Echiquier Impact et Solidaire est un fonds à impact solidaire qui investit entre 5 à 10% de son actif net dans un FPS solidaire. Ce FPS a pour objectif d'investir 80% de son actif dans des entreprises non cotées à impact social et environnemental, dont un minimum de 35% dans des titres non cotés d'Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) agréées en application de l'article L3332-17-1 du Code du travail.

De plus, un mécanisme de partage des frais de gestion est en place sur 5 OPC commercialisés par La Financière de l'Echiquier. Pour trois d'entre eux, le bénéficiaire est la Fondation Groupe LBP AM, abritée par la Fondation de France, qui soutient des projets associatifs dans les domaines de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle et de la santé.

Pour chacun de ces OPC, La Financière de l'Echiquier collecte annuellement des frais de gestion. Sur l'enveloppe globale des frais de gestion collectés par chaque OPC, un montant est prélevé afin de réaliser un don à l'œuvre concernée par un mécanisme de reversement. Chaque OPC contribue de manière indépendante, en fonction de ses encours propres et le montant prélevé dépend de règles propres à chaque OPC :

[POSITIVE IMPACT] : Une partie des frais de gestion de l'OPC est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 500K€/an). En complément, le Conseil d'Administration de la SICAV Echiquier Impact peut décider, d'un don complémentaire annuel exceptionnel à la Fondation qui sera également prélevé sur l'enveloppe des frais de gestion de l'OPC.

[INTEGRATION ESG]

- **Echiquier Excelsior (Part A)** : Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 100K€/an à compter de 2021).
- **Echiquier Agressor (Action P)** : Une partie des frais de gestion est reversée à la Fondation Groupe LBP AM (dans la limite de 20K€/an à compter de 2021).

L'équipe de Recherche IR est impliquée dans le choix des projets sélectionnés par la Fondation via un siège permanent au Comité d'engagement « Education » de la Fondation. Les fonds collectés sur les frais de gestion 2023 sont mis à disposition de la Fondation au titre de son budget 2024 et mis en réserve pour l'année suivante s'ils ne sont pas utilisés en totalité.

Concernant **[CLIMATE]** et **[HEALTH]**, sur la base des frais de gestion collectés par les OPC acquis par La Financière de l'Echiquier, le conseil d'administration de la SICAV Echiquier Impact décide annuellement d'un montant à affecter en direct à un ou plusieurs projets sélectionnés pour leur impact environnemental et social positif. Le Conseil d'Administration s'assurera du lien de ces projets avec la thèse d'impact des OPC.

[CLIMATE] : En lien avec sa thèse d'impact, l'OPC a souhaité accompagner un projet favorisant le financement d'une transition climatique qui soit également une transition juste socialement. Depuis 2022, le bénéficiaire est l'association « Osons ici et maintenant » qui œuvre pour l'insertion sociale et

professionnelle de jeunes à l'arrêt dans les métiers de la transition écologique et sociale. Au titre de la redistribution de ses frais de gestion, l'OPC contribue également au Fonds de dotation « Muséum pour la planète » qui a pour objectif de contribuer à la préservation de la biodiversité pour les générations futures.

[HEALTH] : En lien avec sa thèse d'impact, l'OPC a souhaité accompagner un projet améliorant l'accès à la santé, en particulièrement touchant les enjeux d'hospitalisation des enfants et d'amélioration des conditions de vie des soignants. Depuis 2022, le bénéficiaire est l'association « Les Petits Doudous » qui a été sélectionnée pour sa démarche innovante et sa contribution multi-facettes à l'enjeu d'amélioration de l'accès à la santé.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non, La Financière de l'Echiquier ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

Au sens du référentiel du Label ISR de l'Etat Français, les OPC labellisés ISR de LFDE utilisent des produits dérivés de façon variable, en s'assurant qu'ils n'aillent pas à l'encontre de l'objectif ESG de chaque OPC et ne sont pas autorisés à détenir des positions courtes :

- **[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE]** + **[CLIMATE]** + **[HEALTH]** : Le prospectus de ces OPC ne prévoit pas la possibilité de recourir aux instruments dérivés.

[MAJOR] + **[AGENOR]** : Echiquier Major SRI Growth Europe, Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe et Echiquier Agenor Euro SRI Mid'Cap n'ont pas recours aux instruments dérivés, bien que statutairement ces instruments soient autorisés.

[MAJOR] : Echiquier Alpha Major SRI utilise des instruments dérivés (essentiellement des futures) dans sa stratégie de couverture permanente, afin de réduire la volatilité du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC.

[CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] : Echiquier Credit SRI Europe, Echiquier High Yield SRI Europe et Echiquier Short Term Credit SRI ont recours aux instruments dérivés (essentiellement des futures) à usage de couverture uniquement, afin de couvrir le risque de taux du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de chaque OPC.

[ARTY] : Echiquier ARTY SRI a recours aux instruments dérivés (essentiellement des futures) à usage de couverture afin de couvrir le risque de taux et de devises du portefeuille. L'OPC a recours à des instruments dérivés de type option, *call* ou *put*, dans le cadre de l'atténuation du risque action et de la volatilité du portefeuille. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC. Notons que les positions de l'OPC sur des instruments dérivés dont le sous-jacent n'est pas un indice seront uniquement des positions longues sur le sous-jacent (achat de *call* ou vente de *put*).

[INTEGRATION ESG] Dans le cadre des autres OPC soumis à l'Intégration ESG uniquement, l'utilisation d'instruments dérivés est statutairement autorisée et s'inscrit dans le cadre suivant :

- **OPC actions** : L'utilisation de produits dérivés est autorisée par les prospectus mais l'équipe de gestion n'y a recours qu'occasionnellement.

OPC obligataires : Les OPC se réservent la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés européens et internationaux. Dans ce cadre, les OPC peuvent prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de taux et éventuellement contre le risque de change. Les OPC pourront aussi s'exposer sur des instruments financiers à terme dans le cadre de la gestion du risque de taux. L'exposition au-delà de 100% de l'actif pourra être utilisée par certains portefeuilles mais de manière ponctuelle et ne dépassera en aucun cas 110% de l'actif net de l'OPC.

Les instruments autorisés par les prospectus des OPC obligataire sont : les futures sur indices, les options sur titres et sur indices, les options et futures de change et les *asset swaps*.

Les instruments listés sont utilisés en priorité. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif de l'OPC. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnés par la société de gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille des OPC.

- **OPC multi-actifs** : L'équipe de gestion peut être amenée à utiliser des instruments dérivés de couverture afin d'ajuster, entre autres, les niveaux d'exposition et gérer de manière active la duration. L'exposition au risque de change restera accessoire. Les instruments autorisés par le prospectus sont :
 - o Sur les marchés réglementés des futures et options sur indices, sur actions et sur taux.
 - o Sur les marchés de gré à gré, exclusivement des options de change et le change à terme effectués avec des contreparties dont la notation est équivalente ou supérieure à A (Standard & Poor's ou équivalent).

Les instruments listés sont utilisés en priorité. Ces opérations seront effectuées dans la limite d'une fois l'actif des OPC. Les OPC s'interdisent d'effectuer toute opération de *swap*. Les instruments financiers sont conclus avec des intermédiaires sélectionnées par la société de gestion qui ne disposent d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille des OPC.

En conclusion et compte tenu de la rare utilisation concrète des produits dérivés au sein de nos OPC, nous considérons que leur impact sur la qualité ISR des portefeuilles est négligeable.

Conformément au cahier des charges du label Towards Sustainability, LFDE n'investit pas dans des contrats « forward » sur les matières premières, et notamment agricoles.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les textes ne précisent pas clairement le traitement des OPC (en dehors des fonds de fonds) mais l'interprétation que nous pouvons en faire et les pratiques de place convergent l'approche ci-dessous.

- **OPC à Impact :**

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] sont les seuls OPC éligibles à un investissement à usage de performance.

Les OPC à Impact externes ne sont pas éligibles car du point de vue de la réglementation finance durable, nous devons avoir une seule méthodologie d'évaluation des actifs dits « durables » par société de gestion et nous ne pouvons donc pas dépendre de la méthodologie d'une autre société de gestion.

Précision : Pour le placement du cash au sein des OPC à Impact, nous utilisons un OPC de classification monétaire, en privilégiant des fonds labellisés ISR afin de pouvoir investir les liquidités.

Exception : [SOLIDAIRE] Echiquier Impact et Solidaire pourra spécifiquement investir jusqu'à 10% de son actif net dans des fonds professionnels spécialisés (FPS). En pratique, entre 5 et 10% de son actif net sera investi dans un FPS Solidaire dont l'objectif est d'investir 80% de son actif dans des entreprises non cotées à impact social et environnemental, dont un minimum de 35% dans des titres non cotés d'Entreprises Solidaires d'Utilité Sociale (ESUS) agréées en application de l'article L3332-17-1 du Code du travail.

- **OPC de Convictions Durables et en Intégration ESG :**

[MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] + [INTEGRATION ESG] :

Les OPC éligibles à un investissement à usage de performance sont des OPC de même niveau (ou de niveau supérieur) en termes d'approche ESG :

- Un OPC labellisé ISR peut investir dans un OPC Convictions Durables ou à Impact,
- Un OPC en Intégration ESG peut investir dans un autre OPC en Intégration ESG, Convictions Durable ou à Impact.

Pour les OPC externes, l'appartenance à chacune de ces catégories se fait au travers de données objectives (label ISR, catégorisation SFDR et/ou au travers de notre méthodologie d'analyse extra-financière des OPC externes, la « Maturité ISR »).

De plus, veuillez noter que si nos OPC sont détenteurs d'un label qui impose des exclusions sectorielles et normatives (label belge « Towards Sustainability » et label allemand « FNG »), l'OPC investisseur doit respecter ces mêmes exclusions.

Précision : Pour le placement de cash au sein des OPC de Convictions Durables et en Intégration ISR, les OPC seront considérés comme « notés ESG » s'il s'agit de :

- OPC internes (Convictions Durables ou Intégration ESG),
- OPC externes ayant des méthodes ESG équivalentes (labellisés ISR idéalement ou valisés au travers de la méthodologie d'analyse extra-financière des OPC externes, la « Maturité ISR »).

5. CONTROLES ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Tout d'abord, au-delà des procédures de contrôles, l'ensemble des décisions sur des sujets politiques et/ou réglementaires, en lien à l'Investissement Responsable, sont prises en concertation avec l'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier et en adéquation avec les principes des UN PRI.

--

La Financière de l'Echiquier a mis en place un plan de contrôles afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles avec les règles ESG fixées pour leur gestion.

DISPOSITIFS DE CONTROLE INTERNE :

- **Contrôles de premier niveau :**
 - **Equipe Recherche IR :** L'équipe de Recherche IR est en première ligne concernant le contrôle du bon respect de la méthodologie d'analyse ESG ainsi que des règles de gestion ESG par les gérants. Son rôle est de sensibiliser les membres de l'équipe de gestion au respect de ces contraintes. De plus, sa vigilance et sa rigueur dans l'attribution des notes ESG aux émetteurs visent à éviter toute non-conformité. Nous utilisons la plateforme « ESG Connect » développée par la société WEEFIN pour piloter la performance ESG de nos OPC et contrôler le respect des contraintes de durabilité. Cet outil est partagé entre les équipes de Recherche IR, de gestion, de Contrôle interne et de « Middle Office ».
 - **Contrôle pré-trade :** Les contrôles pré-trade sont effectués par notre logiciel de passage d'ordres (OMS - Order Management System) auquel les gérants transmettent les ordres d'achat et de vente de valeurs au sein des portefeuilles des OPC :
 - **Exclusions :** Pour l'ensemble des OPC gérés par La Financière de l'Echiquier, un contrôle pré-trade est réalisé afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles par rapport aux règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, propres à chaque OPC. Des listes d'émetteurs à exclure nous sont fournies par MSCI ESG Research et l'ONG allemande *Urgewald*. Elles sont intégrées dans notre logiciel de passage d'ordres (OMS - Order Management System) qui bloque automatiquement tout achat de valeur présente dans ces listes. Le contenu de ces listes est rigoureusement mis à jour de façon trimestrielle (pour MSCI ESG Research) et de façon annuelle (pour *Urgewald*) par l'équipe en charge du contrôle interne. Si une valeur en portefeuille devient non investissable, au regard des règles d'exclusions sectorielles et normatives fixées, une feuille de route de sortie de la valeur sera établie avec le gérant, dans le meilleur intérêt du porteur, dans un délai d'un mois maximum. En aucun cas cette valeur ne pourra être renforcée au sein du portefeuille en question.

Europe et Echiquier Short Term Credit SRI, une poche de 5% maximum d'émetteurs non notés est autorisée, offrant au gérant la flexibilité nécessaire à la participation à des émissions dans le marché primaire. Un contrôle post-trade quotidien permet de s'assurer que cette poche ne dépasse pas la limite autorisée de 5%. Les émetteurs concernés devront faire l'objet d'une notation ESG dans les meilleurs délais, dans un délai trois mois maximum. Ce délai est monitoré par l'équipe en charge de la gestion des risques. Dans le cas où la note ESG fixée serait inférieure à la note ESG minimum autorisée dans l'OPC concernée, le gérant disposera - dans le meilleur intérêt du porteur - d'un délai de trois mois maximum pour désinvestir et devra le faire dans les meilleurs délais. En aucun cas cette valeur ne pourra être renforcée au sein du portefeuille en question.

[INTEGRATION ESG] Un mécanisme de contrôle identique est mis en place pour les OPC soumis à l'intégration ESG, pour lesquels une poche de 10% maximum d'émetteurs non notés est autorisée (contrainte relative au cadre de la Doctrine AMF 2020-03).

- **Pays** : Un contrôle selon les mêmes modalités est en place pour l'ensemble des OPC gérés de façon active par La Financière de l'Echiquier afin de vérifier qu'aucun investissement n'est réalisé dans des entreprises domiciliées dans les pays cités dans les listes suivantes, pour des motifs fiscaux :
 - [La liste de l'Etat français des Etats et Territoires Non Coopératifs \(ETNC\)](#)
 - [La liste de l'Union Européenne des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales](#)

Une vérification trimestrielle menée par l'équipe en charge de la gestion des risques permet de s'assurer de la bonne mise à jour de ces listes dans notre système.

- **Contrôle de second niveau** : L'équipe en charge du contrôle interne de La Financière de l'Echiquier a pour mission de s'assurer de l'efficacité de l'ensemble des contrôles en place - décrits ci-contre - afin de s'assurer de la conformité des portefeuilles labellisés ISR avec les règles ESG fixées pour leur gestion. Les OPC seront soumis à un contrôle semestriel de la part du département en charge du contrôle interne. Ces contrôles permettront de vérifier en particulier l'existence d'une notation ESG pour l'ensemble des émetteurs ainsi que le respect du seuil minimum de note ESG propre à chaque OPC.

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] + [CLIMATE] + [HEALTH] + [MAJOR] + [AGENOR] + [CREDIT / HIGH YIELD / SHORT TERM] + [ARTY] Pour les OPC labellisés ISR, dans le cadre du suivi des indicateurs de performance ESG engageants (paragraphe 6.2) du cahier des charges du label ISR, l'équipe a recours à la plateforme d'ESG Connect pour effectuer ses contrôles. Il permettra de s'assurer qu'à tout moment, la performance des OPC sur les indicateurs de performance ESG engageants choisis soient supérieure à celle de leurs indices de référence. En cas de non-conformité constatée lors de ce contrôle, l'équipe de gestion de l'OPC devra effectuer les changements nécessaires au sein de son portefeuille – dans le meilleur intérêt du porteur – dans un délai maximum d'un mois.

[INTEGRATION ESG] Pour les OPC soumis à l'intégration ESG, un mécanisme de contrôle similaire est en place pour s'assurer qu'en conformité avec la Doctrine AMF 2020-03, la note

ESG moyenne pondérée de chaque OPC soit bien supérieure à celle de son univers d'investissement.

DISPOSITIFS DE CONTROLE EXTERNE :

Dans le cadre des OPC détenteurs du label ISR de l'Etat français, des contrôles externes sont réalisés par le labellisateur. Il s'agit en ce qui nous concerne du cabinet d'audit indépendant EY. Le label ISR est obtenu pour une durée de trois ans. Des contrôles ont lieu tous les ans « sur pièces » et tous les trois ans « sur site ». Ils ont pour objectif de vérifier la conformité de nos OPC avec les pratiques et les règles mises en avant au sein du Code de Transparence ainsi que le respect de nos obligations de reporting. D'autres audits complémentaires sont également réalisés dans le cadre de l'obtention du label belge « Towards Sustainability » et du label allemand « FNG » dont une revue de portefeuille. Ces derniers audits ne concernent que les OPC détenteurs de ces labels (cf. paragraphe 1).

6. MESURES DE PERFORMANCE ESG ET REPORTING

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

La qualité ESG des OPC est évaluée au regard des notes ESG des émetteurs en portefeuilles, qui reposent sur une méthodologie propriétaire d'analyse dont le processus est décrit dans les paragraphes 3.3 à 3.5.

[INTEGRATION ESG] Dans le cadre des OPC soumis à l'Intégration ESG, la qualité ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier de chaque OPC. La performance ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par une analyse ESG,
- Notes ESG, Environnementale, Sociale et de Gouvernance moyennes pondérées de l'OPC, comparée à son univers d'investissement.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR, la qualité ESG des portefeuilles est communiquée mensuellement au sein du reporting financier de chaque OPC, qui contient deux pages d'indicateurs de durabilité. La performance ESG des OPC est ainsi évaluée au travers des critères suivants :

- Pourcentage des valeurs en portefeuille couvertes par une analyse ESG,
- Taux de sélectivité de l'OPC,
- Notes ESG moyenne pondérée de l'OPC comparée à son univers de départ,
- Comparaison de la répartition des notes ESG de l'OPC avec celle de son univers de départ,
- Comparaison des notes Environnementale, Sociale et de Gouvernance moyennes pondérées de l'OPC avec celles de son univers de départ.

Tous ces critères font l'objet d'une mise à jour mensuelle.

6.2. Quels indicateurs de performance ESG sont utilisés par les OPC ?

La communication de l'ensemble des indicateurs de performance ESG détaillés ci-dessous est réalisée au sein du reporting financier mensuel des OPC. Dans le cadre de la mise à jour du cahier des charges du label ISR de l'Etat Français du 23/10/2020, les OPC labellisés ISR doivent obtenir un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs de performance ESG par rapport à leur indice de référence. Ces deux indicateurs sont appelés « indicateurs de performance ESG engageants ». Leur mise à jour est réalisée mensuellement. Ces indicateurs sont également susceptibles d'apparaître dans d'autres supports de reporting (détails des supports concernés dans le paragraphe 6.3).

- **Indicateur Environnemental engageant – Intensité des émissions induites** : Nous communiquons l'intensité des émissions induites tous scopes de tous nos OPC (en comparaison avec leur indice de référence) selon la méthodologie du WACI de Carbon4 Finance. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\text{Intensité des émissions induites du portefeuille} = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Valeur de l'investissement}_i}{\text{Actif net de l'OPC}} \times \frac{\text{Emissions carbone Scopes 1, 2 et 3}}{\text{Valeur de l'entreprise}_i} \right)$$

Nous avons choisi cet indicateur comme **premier indicateur de performance ESG engageant** (taux de couverture obligatoire du portefeuille supérieur ou égal à 90%) pour tous nos OPC labellisés ISR, en cohérence avec la mise en œuvre de notre Stratégie Climat et Biodiversité. Cet indicateur, par ailleurs recommandé par la TCFD, nous permet de nous aligner avec les meilleures pratiques du secteur.

- **Indicateur de Gouvernance engageant – Score de Controverses ESG** : Nous communiquons l'exposition aux controverses ESG des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles labellisés ISR. Ce score de controverses allant de 0 à 10 (0 étant le moins bon score) nous est fourni par MSCI ESG Research. Ainsi, nous souhaitons mesurer si les entreprises investies dans nos OPC sont mieux-disantes que celles de leur indice de référence en termes de gestion et de survenance de controverses ESG sur des thèmes comme l'environnement, les droits des consommateurs, les droits de l'homme, les droits du travail, la gestion des fournisseurs ainsi que la gouvernance. Le score global de controverse qui est retenu pour chaque entreprise est le score le plus sévère qui aura été attribué à un de ses piliers, sur une échelle de 0 à 10. Nous avons choisi cet indicateur comme **second indicateur de performance ESG engageant** (taux de couverture obligatoire du portefeuille supérieur ou égal à 70%) pour tous nos OPC labellisés ISR, en cohérence avec notre engageant historique sur la gouvernance. En effet, une entreprise avec une gouvernance saine, ayant intégrée le développement durable au cœur de sa stratégie et accordant une attention particulière à ses parties prenantes réduit ses risques de faire face à des controverses et c'est ce que nous souhaitons illustrer par cet indicateur. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\text{Score de controverses ESG du portefeuille} = \sum_{i=1}^n (\text{Score de controverse}_i \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i)$$

- **Indicateur Environnemental – Ratio émissions économisées sur émissions induites (Carbon Impact Ratio - CIR)** : Nous communiquons le CIR de Carbon4 Finance, qui correspond au rapport entre les émissions de GES évitées et les émissions de GES induites par une entreprises (en tonnes équivalent CO2) pour nos OPC labellisés ISR. Plus le CIR est élevé, plus l'entreprise est pertinente au regard de la transition vers une économie bas carbone. Cet indicateur nous permet d'estimer la pertinence de l'activité d'une entreprise par rapport aux enjeux de lutte contre le changement climatique. Pour une entreprise donnée, un CIR supérieur à 1 implique que l'activité permet d'éviter plus d'émissions de gaz à effet de serre qu'elle n'en induit. Cette mesure permet donc de mettre en avant les entreprises qui développent des produits et/ou services ayant une empreinte carbone positive et donc un impact environnemental positif pour leurs clients. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Ratio émissions évitées sur émissions induites du portefeuille} \\ & = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Somme des émissions de CO2 économisées}_i}{\text{Somme des émissions de CO2 induites}_i} \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i \right) \end{aligned}$$

- **Indicateur Droits Humains - Pacte Mondial des Nations Unies** : Nous analysons la part des émetteurs au sein de nos portefeuilles qui sont signataires du Pacte Mondial des Nations Unies, pour nos OPC labellisés ISR. Les entreprises signataires sont engagées à adopter une attitude socialement responsable en respectant et en faisant la promotion de principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption. De plus, elles sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leurs politiques RSE et s'engagent annuellement à communiquer publiquement sur leurs progrès. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\begin{aligned} & \text{Pourcentage des entreprises signataires en portefeuille} = \\ & \frac{\text{Somme des poids des entreprises en portefeuille ayant signé le Pacte Mondial des Nations Unies}}{\text{Somme total des entreprises en portefeuille}} \end{aligned}$$

- **Indicateur Social – Taux de rotation des effectifs** : Nous analysons le taux de rotation des effectifs des entreprises présentes au sein de nos portefeuilles labellisés ISR. Par le biais de cet indicateur, nous souhaitons mesurer le pourcentage d'employés ayant quitté les entreprises en portefeuille au cours de l'année, en comparaison avec celui de l'indice de référence de chacun des OPC. Le taux de rotation des effectifs est un indicateur avancé de la politique sociale des entreprises. Son résultat peut refléter le niveau de satisfaction des collaborateurs, et plus largement le climat social de l'entreprise. Un taux de rotation des effectifs en hausse sur plusieurs années peut indiquer que l'entreprise connaît des difficultés pour retenir ses talents, ce qui peut déstabiliser son activité. Nous accordons une attention particulière à cette donnée dans le cadre de nos analyses ESG et dans notre dialogue avec les entreprises. Par ailleurs, nous sommes conscients des limites méthodologiques de cet indicateur, liées à des formules de calculs qui peuvent différer entre les acteurs. Nous communiquons le taux de rotation des effectifs qui nous est fourni par MSCI ESG Research. La méthode de calcul utilisée est la suivante :

$$\text{Taux de rotation des effectifs moyen du portefeuille} \\ = \sum_{i=1}^n \left(\frac{\text{Nombre de départs année } N_i}{\text{Nombre d'employés année } N_i} \times \text{Poids de l'entreprise en portefeuille}_i \right)$$

Pour tout savoir sur les différents contrôles associés aux indicateurs de performance ESG engageants, veuillez-vous référer au paragraphe 5.1 de ce Code de Transparence.

En complément, nos OPC à Impact utilisent, en cohérence avec leur stratégie, d'autres indicateurs de performance ESG :

[POSITIVE IMPACT / SOLIDAIRE] Dans le cas particulier d'Echiquier Positive Impact Europe et Echiquier Impact et Solidaire, nous utilisons un indicateur de contribution aux ODD. Plusieurs indicateurs permettent d'appréhender cet impact :

- Score « Solutions », « Initiatives » et « ODD » moyen du portefeuille,
- Chiffre d'affaires moyen des entreprises en portefeuille apportant une contribution à un ou plusieurs ODD,
- Nombre de sociétés contribuant à chacun des neuf ODD identifiés.

Le reporting mensuel de l'OPC **[SOLIDAIRE]** présente également un ensemble d'indicateurs relatifs à la poche d'actifs solidaires, dont le taux de solidarité en transparence et la contribution aux ODD.

[CLIMATE] : Dans le cas spécifique de l'OPC Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe, nous utilisons un ensemble de critères de performance climatique :

- Score « Maturité Climat et Biodiversité » moyen pondéré du portefeuille comparé à son indice de référence,
- Score empreinte biodiversité moyen pondéré du portefeuille comparé à son indice de référence, exprimé en MSAppb*,
- Températures bottom-up et top-down pondérées du portefeuille, comparées à son indice de référence,
- Part verte moyenne pondérée du portefeuille, comparée à son indice de référence,
- Score de risque physique moyen pondéré du portefeuille comparé à son indice de référence,
- Top 5 et Flop 5 des scores de Maturité Climat et Biodiversité des entreprises en portefeuille,
- Top 5 et Flop 5 des empreintes biodiversité des entreprises en portefeuille, exprimées en MSAppb*.

[HEALTH] : Dans le cas spécifique de l'OPC Echiquier Health Impact For All, nous utilisons un ensemble de critères de performance sur l'accès à la santé :

- Score « AAAA » moyen pondéré du portefeuille,
- Part des trois niveaux de pratique de DNSH (GO / ENGAGEMENT / NO GO),
- Nombre de sociétés contribuant à chacun des 4 enjeux d'accès à la santé.

En complément, nous publions pour chacun de nos OPC à impact un rapport d'impact qui contient de nombreux indicateurs permettant de mettre en lumière l'impact positif généré par l'investissement dans l'OPC et par les entreprises en portefeuille au regard de la thèse d'impact du fonds.

Concernant la méthodologie utilisée par La Financière de l'Echiquier, pour l'ensemble des indicateurs de performance ESG détaillés ci-dessus :

- La performance de chaque OPC est comparée à celle de son indice de référence.
- La mesure de la performance est calculée de façon pondérée, à la fois pour le portefeuille de l'OPC et pour son indice de référence.
- Le poids de chaque émetteur en portefeuille est repondéré, l'investissement dans des OPC et les liquidités n'étant pas pris en compte dans le calcul des mesures d'impact, en ligne avec les exigences du cahier des charges du label.

De plus, dans le cadre de la réponse à l'article 29 de la Loi Energie-Climat sur le reporting de durabilité des acteurs de marché, nous publions un rapport Climat et Biodiversité dédié comprenant de nombreux indicateurs permettant de mesurer la double matérialité de nos portefeuilles : évaluer, d'une part, l'impact de nos portefeuilles sur le climat et la biodiversité et d'autre part, l'impact du climat et de la biodiversité sur nos investissements.

6.3. Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

La transparence, à la fois sur nos investissements et nos méthodologies est un élément central de notre démarche d'investisseur responsable. Ainsi, nous publions en libre accès sur notre site internet un ensemble de documents et reporting, que nous voulons aussi pédagogique que possible dont voici le détail :

- [Code de Transparence](#),
- Politiques SFDR
 - o [Article 3 sur les risques de durabilité](#),
 - o [Article 4 sur les principales incidences négatives au niveau de LFDE](#),
 - o Article 10 pour chacun de nos OPC classés article 8 ou 9 selon le Règlement SFDR,
 - o [Définition d'Investissement Durable](#).
- [Stratégie Climat et Biodiversité](#),
- [Rapport Climat et Biodiversité](#), dans le cadre de notre réponse à l'article 29 de la Loi Energie-Climat (LEC),
- [Politique Charbon](#),
- [Politique d'Exclusion](#),
- [Rapport de transparence des UN PRI](#) (en anglais uniquement),
- [Rapport d'évaluation des UN PRI](#) (en anglais uniquement),
- [Politique de vote](#),
- [Politique d'engagement](#),

- [Rapport d'exercice des droits de vote et d'engagement](#),
- Inventaire des votes aux AG des portefeuilles, pour les OPC labellisés ISR (accessible sur la [plateforme VDS d'ISS](#)),
- Reporting de durabilité mensuel intégré au reporting financier des OPC,
- Inventaire complet des portefeuilles (deux fois par an, avec six mois de décalage) pour les OPC labellisés ISR,
- [Doctrines d'Impact](#),
- [Manifeste dédié à Echiquier Health Impact For All](#),
- Rapport d'Impact pour les OPC **[POSITIVE IMPACT]** + **[CLIMATE]** + **[HEALTH]** + **[SOLIDAIRE]**.
- Carnets de Recherche - [Etude « ISR & Performance by LFDE »](#),
- Lettres ISR trimestrielles dans la lettre mensuelle,
- [Rapport « ESG Guidelines Space »](#) dédié à l'OPC Echiquier Space.

Ces documents sont disponibles librement sur notre site internet dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE » ou concernant les documents propres à nos OPC, sur la page qui leur est dédiée accessible à partir de la page « [Fonds](#) », au sein de la rubrique « Documents à télécharger – Investissement Responsable ». Les lettres ISR trimestrielles sont quant à elle accessibles sur la page « Actualités », au sein de la rubrique « [Actualités ISR](#) ».

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La Financière de l'Echiquier publie de façon annuelle les résultats de sa politique de vote et d'engagement dans un rapport dédié. Ce document, qui se veut pédagogique et illustratif, met en lumière notre dynamique de dialogue actionnarial avec les entreprises, tout au long du cycle de vie de nos investissements. Il nous permet également de suivre la mise en mouvement des entreprises par rapport aux axes de progrès que nous avons partagés avec elles. En complément, nous communiquons pour chaque OPC labellisé ISR, un inventaire détaillant l'ensemble de nos votes résolution par résolution et leurs rationnels.

Ces informations sont disponibles sur le site internet de La Financière de l'Echiquier, dans la section « Investissement Responsable », sur la page « [Pour aller plus loin](#) », au sein de la rubrique « Documents LFDE – Vote et Engagement » ainsi que dans une rubrique dédiée sur la page de chaque OPC labellisé ISR.



LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER
53, AVENUE D'IENA – 75 116 PARIS – TEL : 01.47.23.90.90 – www.lfde.com
S.A. AU CAPITAL DE 10 047 500 € - SIREN 352 045 454 – R.C.S PARIS
SOCIETE DE GESTION AGREE PAR L'AMF SOUS LE NUMERO 91 004